



FNARS
agir pour la solidarité

**L'ACCÈS AUX DROITS
CULTURELS :
QUELLES PRATIQUES DANS LES
ASSOCIATIONS DE LUTTE
CONTRE L'EXCLUSION ?**

RAPPORT - DÉCEMBRE 2012

Cette action est soutenue par :



Ministère de la Culture et de la Communication

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
COMPTE RENDU D'ÉTUDE	3
I.L'ACCES A LA CULTURE DES PERSONNES EN SITUATION D'EXCLUSION	3
1) LES ENJEUX DE L'ACCÈS À LA CULTURE POUR LES PERSONNES EXCLUES	3
2) LES TEXTES LÉGISLATIFS. LE DROIT À LA CULTURE.	4
<i>LA LOI FRANÇAISE</i>	4
<i>LES TEXTES INTERNATIONAUX</i>	5
3) LE TRAITEMENT DE L'EXCLUSION CULTURELLE PAR LES POUVOIRS PUBLICS	6
<i>LA CONCEPTION FRANÇAISE DE LA DÉMOCRATISATION CULTURELLE S'INTÉRESSE D'ABORD À SOUTENIR LA PRODUCTION ARTISTIQUE</i>	6
<i>LES ACTIONS CULTURELLES CIBLÉES PAR L'ETAT PRENNENT PEU EN COMPTE L'ACCÈS À LA CULTURE DES PERSONNES EN SITUATION D'EXCLUSION</i>	6
<i>LES POLITIQUES D'INCLUSION CULTURELLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</i>	8
II.ETAT DES LIEUX ET ANALYSE DES PRATIQUES	10
1) LES DIFFÉRENTES APPROCHES POSSIBLES DES PROJETS CULTURELS	10
<i>QU'EST-CE QU'ON FAIT DE LA CULTURE ?</i>	10
<i>CULTURE ET TRAVAIL SOCIAL</i>	12
2) LA TRANSCRIPTION PRATIQUE EN PROJETS	14
<i>COMMENT LA QUESTION DE L'ACCÈS À LA CULTURE EST-ELLE TRAITÉE AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET DES SERVICES ?</i>	14
<i>LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS EST OPAQUE ET CHRONOPHAGE</i>	18
3) LES PARTENARIATS AVEC LE SECTEUR CULTUREL	20
<i>LA LOGIQUE DE PRISE EN CHARGE DE L'EXCLUSION PAR LES ACTEURS CULTURELS.</i>	20
<i>LA MÉCONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES DEUX MONDES PROFESSIONNELS FREINE LEUR COLLABORATION.</i>	21
<i>DES LIEUX DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES ENTRE LES ACTEURS SOCIAUX ET CULTURELS SONT NÉCESSAIRES POUR QUE LES COLLABORATIONS FONCTIONNENT.</i>	23
CONCLUSION.....	24
ANNEXE 1 : LES FICHES-PROJETS	25
1- ZE BUS	
2- COMMISSION CULTURE DE LA FNARS ALSACE	
3- LE CENTRE LOUVEL-TESSIER	
4- PARCOURS SENSIBLES	
5- LE THÉÂTRE DE L'AUBE	
6- CONCILIABLES	
ANNEXE 2 : L'ACCÈS AUX DROITS CULTURELS : QUELLES PRATIQUES DANS LES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ?	38
ANNEXE 3 : LES DIRECTIVES NATIONALES D'ORIENTATION DES DRAC : QUELLE PLACE POUR L'EXCLUSION CULTURELLE ?	41
RESSOURCES	42

INTRODUCTION

LA CULTURE DANS LES TEXTES

« *L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national* ». L'article 140 de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions réaffirme le droit fondamental que constitue l'accès à la culture et en fait un objectif national.

L'accès à la culture ne doit pas être un sujet à la marge. Il doit être traité comme complémentaire des dispositifs d'accompagnement vers le logement, la santé ou l'emploi.

UN RÉEL ENJEU POUR LE RÉSEAU FNARS

S'inscrivant dans le cadre de cette loi, la FNARS a engagé depuis 2010 un travail sur l'accès aux droits culturels pour les personnes accompagnées dans son réseau. Soutenue par le ministère de la Culture et de la communication, cette action poursuit deux objectifs : rappeler que l'accès aux droits culturels est partie intégrante de la mission d'accompagnement des associations de lutte contre les exclusions, et défendre auprès des pouvoirs publics l'importance du soutien à l'accès de tous à l'offre et à la pratique culturelle.

L'accès à la culture en France reste, malgré les efforts de démocratisation culturelle, délicat pour une large part de la population. En particulier pour les personnes en situation d'exclusion, accompagnées par les associations d'accueil, d'hébergement ou de réinsertion. Les parcours de ces personnes sont de nature à renforcer la force des barrières qui empêche la participation à la vie culturelle. Dans les faits, ces personnes font partie de celles qui sont aujourd'hui les plus privées de contact avec la vie culturelle, l'art et les loisirs.

NOTRE OBJECTIF : PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX DROITS CULTURELS POUR LES PERSONNES EN PRÉCARITÉ

Menée à l'occasion de l'élaboration du *Livre blanc de l'accompagnement social*, une enquête nationale auprès des travailleurs sociaux et des usagers a montré en 2010 que 67 % des adhérents considèrent que l'action culturelle constitue une expertise thématique prise en compte dans leur établissement et qu'elle s'inscrit dans le cadre de partenariats extérieurs.

Cette enquête a également mis en avant le caractère préventif de l'action culturelle, qui maintient le lien social pour les personnes accompagnées. (cf. annexe 2 de ce rapport)

La FNARS insiste sur la nécessité de rendre plus visibles les actions à caractère culturel dans le champ de l'accompagnement social. Dans cet objectif, une étude d'impact plus approfondie et menée par le biais d'entretiens qualitatifs avec les personnes concernées dans les établissements (salariés, bénévoles, personnes accueillies, partenaires culturels et institutionnels) a été réalisée. Elle permet des éclairages sur la plus-value que de telles actions apportent aux personnes accueillies, les obstacles que rencontrent les structures et la formulation de recommandations pour les associations adhérentes comme les pouvoirs publics.

COMPTE RENDU D'ÉTUDE

Étude réalisée par Louis Aubert

I. L'ACCES A LA CULTURE DES PERSONNES EN SITUATION D'EXCLUSION

Partant de l'existence d'un **droit à la culture**, on introduira ce travail en constatant que **les dispositifs d'accès à la culture mis en place par les pouvoirs publics** bénéficient encore peu aux personnes qui subissent le plus l'exclusion culturelle.

Nous présentons ensuite un état des lieux de la problématique de la lutte contre l'exclusion culturelle telle qu'elle peut être traitée par les opérateurs sociaux. Celui-ci prend appui sur une enquête de terrain constituée d'entretiens auprès d'acteurs impliqués dans la mise en place de projets proposant une rencontre entre le champ du travail social et la vie culturelle.

Dans un premier temps, on rendra compte des **différentes approches qui justifient l'irruption de l'objet culturel dans le travail social**. On verra que l'introduction de pratiques artistiques et culturelles est susceptible de modifier les façons habituelles de travailler en interrogeant la place occupée par les personnes dans l'accompagnement.

Dans un second temps, on examinera **les marges de manœuvre dont disposent les structures sociales pour intégrer une préoccupation d'accès à la culture** dans leurs modes d'organisation. En tenant compte du manque de légitimité de la thématique culturelle parmi les professionnels du champ social et des contraintes propres à la nature de l'intervention sociale et du contexte dans lequel elle s'exerce, on dressera un panorama des leviers d'actions susceptibles de favoriser l'éclosion de projets culturels au sein de l'accompagnement social.

Enfin, on s'intéressera à **la possibilité d'une collaboration entre les professionnels du secteur social et ceux du secteur culturel**. Même si ces partenariats nécessitent de travailler sur un certain nombre de blocages et d'incompréhensions, ils semblent indispensables à la mise en place de projets culturels en direction des personnes accompagnées par les établissements sociaux en permettant de bénéficier des compétences de chaque culture professionnelle.

1) LES ENJEUX DE L'ACCÈS À LA CULTURE POUR LES PERSONNES EXCLUES

✓ L'EXCLUSION CULTURELLE S'AJOUTE AUX AUTRES FORMES D'EXCLUSION.

Les personnes accueillies dans les établissements d'accueil et de réinsertion se trouvent confrontées à des exclusions multiples : absence de logement, non emploi, difficultés d'accès à la santé, etc. L'exclusion culturelle s'ajoute à cet ensemble. Pourtant, il s'agit d'une question peu abordée, même si les préoccupations qui s'y rattachent semblent appréhendées et en partie traitées par les institutions du secteur social.

L'exclusion culturelle est fortement corrélée au niveau de ressource et de diplôme des personnes. La majorité des personnes accueillies dans les structures d'accueil et d'insertion de la FNARS ont des pratiques assez restreintes comparées à celles du reste de la population : faible participation à la vie culturelle, peu de diversité dans les contenus culturels consommés, forte pénétration des industries culturelles, etc. Inversement, on connaît l'importance de la culture dans la construction sociale.

Cette difficulté d'accès à la vie culturelle est ici renforcée par la lourdeur des problématiques auxquelles sont confrontées les personnes : drames personnels, ruptures familiales, procédures juridiques, violences conjugales, troubles psychiatriques, troubles d'orientation, illettrisme, endettement, barrière de la langue, etc. La dimension sociologique, collective, de l'exclusion culturelle est ici amplifiée par une dimension personnelle – la lourdeur du quotidien – qui aboutit à une mise à l'écart extrêmement prononcée de la vie culturelle.

✓ L'ENJEU EST DE FAIRE TOMBER TOUTES LES BARRIÈRES D'ACCÈS À LA VIE CULTURELLE.

Bien entendu, il faut prendre garde de ne pas tomber dans une posture paternaliste qui aurait la volonté de montrer la voie vers une culture dominante et légitime qui serait plus noble que d'autres. Il n'existe pas de hiérarchie des pratiques culturelles. Et en élargissant la définition de la notion de « culture », toutes les pratiques quotidiennes peuvent être considérées comme culturelles. Toutefois, un relativisme culturel total aboutit à

l'inaction et donc, de fait, à la perpétuation des inégalités d'accès à la vie culturelle. C'est précisément l'accès à la « vie culturelle » qui nous préoccupe ici, entendu au sens large et non réduit au seul fait d'assister à une représentation artistique dans un équipement culturel. Ainsi, c'est l'hétérogénéité des contenus culturels et artistiques auxquels un individu a accès qui semble la plus pertinente dans le cadre de cette étude.

Il s'agit de prendre en considération les barrières qui empêchent les personnes de prendre part à la vie culturelle (physiques, tarifaires, symboliques, etc.), mais aussi les difficultés auxquelles sont confrontées les structures sociales qui les accompagnent lorsqu'elles souhaitent favoriser un meilleur accès de ces personnes à la culture.

La justification et le bien-fondé de l'accès à la culture dans l'accompagnement des personnes relèvent en premier lieu, pour la FNARS, d'un droit qu'il s'agit de faire respecter.

2) LES TEXTES LÉGISLATIFS, LE DROIT À LA CULTURE

Il existe plusieurs textes qui vont dans le sens d'une affirmation d'un droit d'accès à la culture. Toutefois, leur aspect peu contraignant freine son application. Au niveau international, il n'existe pas de traité qui s'imposerait au droit national ; on le traitera donc dans un second temps.

LA LOI FRANÇAISE

✓ LA LOI DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS DU 29 JUILLET 1998 CONSTITUE LA BASE D'UN DROIT D'ACCÈS À LA CULTURE.

L'article 140 de la loi du 29 juillet 1998 constitue, pour la FNARS, le point de départ d'un positionnement en faveur d'un accès à la culture posé comme un droit auquel chacun doit pouvoir accéder. Pour autant, il faut rester lucide sur les limites de ce texte de façon à pouvoir les dépasser.

LA LOI D'ORIENTATION DU 29 JUILLET 1998 RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Article 140 - « L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté.

La réalisation de cet objectif passe notamment par le développement, en priorité dans les zones défavorisées, des activités artistiques, culturelles et sportives, la promotion de la formation dans le secteur de l'animation et des activités périscolaires ainsi que des actions de sensibilisation des jeunes fréquentant les structures de vacances et de loisirs collectifs.

Elle passe également par le développement des structures touristiques à caractère social et familial et l'organisation du départ en vacances des personnes en situation d'exclusion.

L'État, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les entreprises et les associations contribuent à la réalisation de cet objectif. Ils peuvent mettre en œuvre des programmes d'action concertés pour l'accès aux pratiques artistiques et culturelles.

Au titre de leur mission de service public, les établissements culturels financés par l'État s'engagent à lutter contre les exclusions. »

Le champ des 159 articles est très large puisque l'objectif de la loi était de traiter l'exclusion sous toutes ses formes : l'exclusion de l'emploi, du logement, de la santé, de l'école, de la justice, de la culture, des loisirs. Dans la mesure où il s'agit d'une loi d'« orientation », elle a ensuite été complétée par des lois et des décrets dans les différentes thématiques, mais pas pour la culture. Le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) consacré à *L'accès à la culture des plus défavorisés* (2007) remarque que « l'accès de tous à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs », posé comme « objectif national », « se rapproche plus du discours politique que du droit positif » dans la mesure où « aucun texte normatif ni aucune circulaire n'ont cependant été pris pour la mise en œuvre du volet culture de l'article 140 de la loi de 1998 ».

Cette loi s'inscrit dans la continuité d'une volonté étatique historique de rendre accessible le patrimoine culturel national, qu'on trouve déjà énoncée dans le préambule de la Constitution de 1958¹. Elle « n'était pas par elle-même de nature à donner une impulsion nouvelle, sauf à être accompagnée de mesures réglementaires ou budgétaires significatives »².

¹ Le préambule de la Constitution de 1958 renvoie à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et au préambule de la Constitution de 1946, lequel rappelle que « la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture ».

² Rapport de l'IGAS. L'accès à la culture des plus défavorisés, 2007, p.11

Dans un rapport de synthèse sur l'évaluation de l'application et de l'impact de la loi, il est constaté l'impossibilité d'évaluer l'onglet culturel en raison du « caractère général des termes »¹.

✓ LA LOI DU 2 JANVIER 2002 NE DÉVELOPPE PAS LA QUESTION CULTURELLE.

A côté de ce texte principal, la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale fait brièvement mention d'une préoccupation culturelle. Elle précise dans l'article L.311-1 que « l'action sociale et médico-sociale (...) s'inscrit dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale (...) contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique. »

LES TEXTES INTERNATIONAUX

Sur le plan international, il existe un mouvement de reconnaissance des droits culturels. La *Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* (2005) en constitue un exemple connu. Parmi ce corpus, la question de la défense des identités culturelles est un élément central, mais le droit culturel le plus pertinent du point de vue de l'accès à la culture est celui de l'égalité face à la participation à la vie culturelle, qui figure dans deux textes majeurs :

- La *Déclaration Universelle des droits de l'Homme et du Citoyen* (1948)².
- La *Déclaration de Fribourg* (2007).

En 2007, un groupe d'universitaires et d'intellectuels, soucieux de rassembler, d'affirmer et d'explicitier les droits culturels afin de leur donner une meilleure visibilité parmi l'ensemble des droits de l'Homme publie *La déclaration de Fribourg* qui est une affirmation des droits culturels. Cette déclaration considère « la nécessité de prendre en compte la dimension culturelle de l'ensemble des droits de l'homme » car c'est la catégorie de droits la moins développée de la « famille des droits de l'homme ».

Le texte défend la nécessité de protéger les différentes identités culturelles et pose un droit d'accès à la vie culturelle.

Article 3 : « Toute personne (...) a le droit d'accéder, notamment par l'exercice des droits à l'éducation et à l'information, aux patrimoines culturels ».

Article 5 : « Toute personne (...) a le droit d'accéder et de participer librement [...] à la vie culturelle à travers les activités de son choix. [...] Ce droit comprend notamment la liberté de développer et de partager des connaissances, des expressions culturelles, de conduire des recherches et de participer aux différentes formes de création ainsi qu'à leurs bienfaits ».

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels du Conseil économique et social des Nations Unies liste les groupes de personnes vulnérables nécessitant une protection spécifique afin d'exercer pleinement leur droit de participer à la vie culturelle. Il y figure les personnes vivant dans la pauvreté : « la pauvreté restreint l'aptitude d'une personne ou d'un groupe de personnes à exercer son droit de participer (...) à la vie culturelle ».

Au niveau européen, *La Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne* (2000), ne mentionne pas un droit d'accès à la culture ni ne convoque la terminologie des droits culturels mais elle liste une série de droits (liberté d'information, liberté dans les arts, droit à l'éducation) qui sont des droits culturels, selon la définition des Nations unies.

Des textes énoncent ainsi un droit d'accès à la culture mais trouvent un écho limité. Dans le cas français, le droit d'accès à la culture n'est presque pas repris : il apparaît toutefois dans la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France et la Charte de missions de services publics pour le spectacle vivant (22 octobre 1998).

On semble assez loin de l'enjeu et de ce que pourrait exiger une mise en application volontariste de ce droit. La conséquence de la faiblesse de ce droit est la quasi absence de plans d'actions significatifs.

¹ « Dans le domaine de la culture, la multiplicité et la variété des initiatives en faveur de l'accès à la culture des personnes en difficulté sont certaines. Mais elles ne résultent pas, depuis quelques années, d'une impulsion ministérielle manifeste. Ainsi, hormis une circulaire de 1999, il n'existe pas de textes spécifiques à ce sujet. En l'absence d'inventaire et d'indicateurs (nombre d'actions entreprises, crédits alloués à ces actions...), la mission n'a pas pu apprécier l'effectivité de la mise en œuvre de l'article 140 de la loi du 29 juillet 1998. » *Synthèse des bilans de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions*. FOURCADE Maryse, JESKE Valérie, NAVES Pierre. Paris ; Inspection générale des affaires sociales. Mai 2004.

² L'article 22 : « Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays ».

L'article 27 énonce que « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès et aux bienfaits qui en résultent ».

3) LE TRAITEMENT DE L'EXCLUSION CULTURELLE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Les textes précités, bien qu'insuffisants, permettent de parler d'un droit d'accès à la culture. Les efforts pour le mettre en œuvre restent toutefois insuffisants.

LA CONCEPTION FRANÇAISE DE LA DÉMOCRATISATION CULTURELLE S'INTÉRESSE D'ABORD À SOUTENIR LA PRODUCTION ARTISTIQUE

Le ministère français des Affaires culturelles s'est vu confié, dès sa création en 1959, comme mission principale de « rendre accessible au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France », ce qui plaçait d'emblée la question du public au cœur de la politique culturelle¹.

✓ LA POLITIQUE CULTURELLE A SURESTIMÉ LES EFFETS D'ADHÉSION SUSCITÉS PAR LES CONTENUS ARTISTIQUES.

Cette préoccupation a longtemps sous-tendu l'action des pouvoirs publics en matière culturelle, en tous cas dans les discours. Mais la façon de traiter le problème souffre d'un écueil majeur : la faculté à toucher un public élargi a longtemps été pensée comme très dépendante de l'offre culturelle. Pour élargir les publics - la demande - il s'agit en premier lieu de soutenir l'offre. Dans les faits, la corrélation entre une augmentation de l'offre culturelle et une diversification des publics touchés est pourtant loin d'être évidente.

Cette façon de traiter la question de l'exclusion culturelle renvoie à une représentation répandue parmi les acteurs de la vie culturelle qui « continuent en effet à croire en la capacité 'naturelle' d'attraction des œuvres et/ou artistes, ce qui est toujours une manière de méconnaître les mécanismes réels à travers lesquels naît le désir de culture, et restent de ce fait convaincus que les personnes auxquelles ils s'adressent sont prêtes à adhérer aux modèles qu'ils leur proposent : à leurs yeux, le désir de culture est toujours là, présent bien que muet, tapi derrière les 'mauvaises habitudes' (la télévision, la routine ou les mentalités qui – on le sait – évoluent toujours lentement...) ou contenu par des contraintes matérielles (le prix, l'éloignement de l'offre, etc.) qu'il suffirait de lever pour que la 'révélation' opère. » (DONNAT, 2008)².

✓ LES ACTIONS CULTURELLES SONT D'ABORD INTERROGÉES AU REGARD DE LA QUALITÉ DE LEUR CONTENU ARTISTIQUE, AU DÉTRIMENT DE LEUR PORTÉE SOCIALE.

Les mécanismes de reproduction et les barrières symboliques permettent de comprendre le phénomène d'exclusion culturelle, « dans un domaine qui touche à l'émotion, à la sensibilité propre à chacun, seuls des projets associant les personnes et en phase avec leur goût et leur personnalité, peuvent parvenir à faire tomber les barrières et à réduire la fracture culturelle »³.

Les actions culturelles en direction des personnes exclues ont fait les frais de cette approche : « l'intérêt pour une action culturelle et le soutien susceptible de lui être accordé dépendent prioritairement, de la qualité de l'œuvre ou de la pratique culturelle. Ces standards de qualité l'emportent sur toute autre considération »⁴, remarquait l'Inspection Générale des Affaires Sociales en 2007 à propos du fonctionnement du ministère de la Culture.

Les actions ciblées semblent indispensables à une diffusion pertinente de la culture, mais les publics prioritaires sont restreints.

LES ACTIONS CULTURELLES CIBLÉES PAR L'ÉTAT PRENNENT PEU EN COMPTE L'ACCÈS À LA CULTURE DES PERSONNES EN SITUATION D'EXCLUSION

¹ DONNAT, Olivier. Démocratisation de la culture : fin... et suite ?, in Culture et Société : un lien à recomposer. Sous la direction de Jean-Pierre SAEZ. 2008. p.55-56.

² Ibid.

³ Rapport de l'IGAS. L'accès à la culture des plus défavorisés, 2007, p.10.

⁴ Ibid p.8.

✓ **LE MINISTÈRE CHARGÉ DE LA CULTURE A CONSTRUIT DES DISPOSITIFS EN DIRECTION DU « PUBLIC EMPÊCHÉ » ET DU JEUNE PUBLIC.**

Les pouvoirs publics ont développé des programmes nationaux spécifiques depuis de nombreuses années afin de faciliter l'accès à la culture des personnes qui en sont le plus éloignées. Ceux-ci se concentrent sur trois catégories de public : les personnes hospitalisées, les détenus, les personnes handicapées. Il s'agit de collaborations interministérielles relayées localement¹.

Il faut également souligner les moyens déployés sur la catégorie des jeunes publics, même si l'enjeu n'est pas le même. L'éducation artistique est globalement traitée par les pouvoirs publics, comme en témoigne les Maisons des Jeunes et de la Culture, rattachées au ministère chargé de la jeunesse et des sports.

La lutte contre l'exclusion coïncide, pour le Ministère de la Culture, avec ces actions. L'« intervention des services est plus structurée et plus offensive sur ces champs bien délimités que sur celui de l'exclusion des plus démunis. »². On ajoutera qu'il s'agit de publics captifs, ce qui facilite la mise en place d'actions ciblées à leur attention.

✓ **LA CATÉGORIE DU PUBLIC EN SITUATION DE PRÉCARITÉ BÉNÉFICIE D'UNE PREMIÈRE RECONNAISSANCE.**

Pendant, il faut souligner une inflexion récente du ministère chargé de la culture qui a élargi son dispositif en signant des conventions triennales (2010-2012) avec les « grandes fédérations d'éducation populaire ou de solidarité ». La FNARS fait partie des signataires³. Les associations reçoivent un soutien financier et s'engagent dans le sens d'un renforcement de leurs actions visant à favoriser le droit à la culture. Parmi les enjeux mentionnés par le ministère⁴, il apparaît qu'il « existe des populations qui requièrent des formes spécifiques d'intervention ». Le ministère s'engage, ainsi que les directions générales et régionales et établissements publics du ministère de la Culture et de la Communication, « à soutenir les actions des réseaux culturels initiés par les associations ». Plus concrètement, des postes Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire)/Culture ont été créés, et chacune de ces associations bénéficie maintenant d'un référent culture affecté à cette mission de mise en œuvre de réseaux culturels au niveau national et chargé d'initier des actions.

On peut penser que l'action en faveur des plus démunis va gagner en cohérence et en visibilité. Les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) auront un rôle déterminant dans la mise en œuvre de cette volonté nouvelle (voir Annexe 2).

✓ **LA THÉMATIQUE DE L'EXCLUSION CULTURELLE A ÉTÉ RATTACHÉE À CELLE DE L'INTÉGRATION.**

Durant la décennie écoulée, les actions en faveur des personnes exclues ont souvent été confondues avec des objectifs d'intégration républicaine et de lutte contre les discriminations. Par exemple, l'opération « Vivre ensemble », débutée en 2003, et qui rassemble les principaux établissements culturels publics parisiens dans une volonté d'élargissement des publics, répond aussi bien à des objectifs de lutte contre les exclusions culturelles que de lutte contre les discriminations ou de promotion de la tolérance.

Les spécialistes de la politique culturelle ont constaté un basculement, depuis plusieurs années, de la rhétorique ministérielle, au détriment de la lutte contre l'exclusion culturelle⁵. L'IGAS souligne également ce glissement de stratégie politique : « le débat s'est déplacé depuis 1998 du thème de l'inégalité d'accès à celui de la reconnaissance de la différence culturelle. »⁶ La question des identités culturelles semble ainsi davantage

¹ Le rapport de l'IGAS détaille la nature des collaborations :

- Un partenariat entre le ministère de la Culture et de la Santé (convention du 4 mai 1999) incite les établissements de santé à développer une politique culturelle qui s'inscrit dans le projet d'établissement des hôpitaux. Cette collaboration se décline localement par des conventions signées entre les DRAC et les agences régionales de l'hospitalisation.
- Le partenariat entre le ministère de la Culture et de la Justice est comparable : des protocoles d'accords successifs et plusieurs circulaires au niveau ministériel ; des conventions entre les DRAC et les directions régionales des services pénitentiaires.
- Concernant les personnes handicapées, la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances constitue le point de départ. Les responsables d'établissements culturels ont signé une convention (1^{er} juin 2006) visant l'intégration d'actions culturelles au sein des structures médico-sociales et l'accessibilité des lieux culturels.

² Rapport de l'IGAS. L'accès à la culture des plus défavorisés, 2007, p.15.

³ Tout comme le Secours populaire, ATD Quart Monde, Emmaüs France, la FNASAT-Gens du voyage, la Cimade et le Secours Catholique

⁴ <http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/solidarite/pdf/enjeux-conventions2010.pdf>

⁵ « Ces dernières années, le terme a totalement disparu de la rhétorique ministérielle au profit d'autres thématiques, celle de la diversité culturelle notamment [...] la politique culturelle a progressivement « oublié » ses missions touchant à l'élargissement de la demande. » DONNAT, Olivier. Démocratisation de la culture : fin... et suite ?, in Culture et Société : un lien à recomposer. Sous la direction de Jean-Pierre SAEZ. 2008. p.55.

⁶ Rapport de l'IGAS. L'accès à la culture des plus défavorisés, 2007, p.22.

d'actualité que celle des pratiques culturelles et est davantage investie. Les enjeux ne sont pas incompatibles mais il s'agit de deux objectifs distincts.

✓ **LA POLITIQUE DE LA VILLE TRAITE EN PARTIE L'EXCLUSION CULTURELLE.**

La politique culturelle de l'État territorialisée dans la politique de la ville présente une dimension d'inclusion sociale. Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) peuvent intégrer une dimension culturelle pour atteindre leurs objectifs, au sein desquels figure la lutte contre l'exclusion. Les DRAC sont chargées de promouvoir la dimension culturelle des contrats urbains. Toutefois, deux remarques s'imposent. :

- En premier lieu, les CUCS sont le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires. Or, les centres d'accueil ou d'hébergement ne sont pas nécessairement situés dans un secteur concerné par la politique de la ville.
- Ensuite, la culture est souvent utilisée comme un outil au service d'une thématique de cohésion sociale¹.

La culture est présente dans les CUCS, mais « elle n'apparaît, dans la très grande majorité des cas, ni comme un levier d'action autonome, ni comme un axe transversal. »² D'un CUCS à l'autre, la culture apparaîtra selon des modalités différenciées. « Lorsque des volets culture sont déployés, ils ne sont pas forcément visibles : il est difficile d'en avoir une vision territoriale précise. »³ Mais lorsqu'il y a une volonté politique de leur donner une véritable place, cela peut donner lieu à des actions culturelles (arts de la rue, arts du cirque, musique) pertinentes pour les populations touchées. Inversement, lorsque les crédits alloués à la politique de la ville diminuent, la culture en fait souvent les frais et joue le rôle de variable d'ajustement. Le rôle des DRAC est également controversé : l'absence d'agrément d'un artiste freinera par exemple sa participation au dispositif.

Pour terminer, on notera la signature d'une convention⁴ (Octobre 2010) entre les ministères de la Ville et de la Culture et de la Communication visant à favoriser l'émergence d'une politique concertée d'accès à la culture.

LES POLITIQUES D'INCLUSION CULTURELLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La politique culturelle renvoie également aux compétences des collectivités locales ; leurs dépenses culturelles représentent aujourd'hui plus du double de celles de l'Etat. Elles développent toutes des actions visant à favoriser l'accès à la culture, mais la diversité des orientations et des dispositifs rend difficile un état des lieux précis. On peut néanmoins faire quelques constats concernant notre problématique :

✓ **LES DISPOSITIFS D'ABAISSMENT TARIFAIRE CIBLENT EN PRIORITÉ UN PUBLIC JEUNE.**

Les collectivités ont mis en place des dispositifs d'accès aux équipements visant à atténuer la barrière tarifaire (les pass ou cartes culture, les chèques culture)⁵. La question de la barrière tarifaire pour les personnes en grande précarité est évidemment essentielle, mais ce n'est qu'un préalable. Pour le dire autrement : si cette question n'est pas traitée -ou mal traitée : des dispositifs peu visibles, trop complexes-, il est inutile d'espérer toucher des personnes éloignées des équipements. Or, les dispositifs cartes et chèques culture s'adressent le plus souvent à un public jeune⁶. Les personnes en situation d'exclusion sont rarement ciblées par les dispositifs¹.

¹ Cinq champs prioritaires sont fixés par le Comité interministériel des villes du 9 mars 2006 : l'accès à l'emploi et le développement économique, l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, la réussite éducative et l'égalité des chances, la citoyenneté et la prévention de la délinquance, l'accès à la santé. A partir d'une analyse de la dimension culturelle des CUCS du Grand-Ouest conduite par un centre de ressources politique de la ville (Bretagne Pays de la Loire, 2008), il apparaît que « dans la plupart des cas, la culture n'apparaît pas comme un axe clairement identifié ni comme un axe transversal, mais comme un support s'intégrant dans les grandes thématiques du CUCS » Dans tous les cas étudiés, la culture est un support à l'axe « Réussite éducative ». La moitié des CUCS la positionne comme un outil au service de l'axe « Prévention de la délinquance et citoyenneté ». Seul « le CUCS de Rennes identifie la culture dans un grand axe appelé « culture, sports et loisirs ».

² LE COQ, Sophie. Analyse de la place de la culture dans les CUCS. La place de la culture dans les Contrats urbains de cohésion sociale, Centre de ressources politique de la ville Bretagne Pays de la Loire. Les journées thématiques de RésO Villes, 2008, p.7

³ Monter un projet dans le cadre de la politique de la ville. Compte-rendu de la journée d'information HorsLesMurs du 9/12/08 organisée en collaboration avec le SG-CIV - Secrétariat Général du Comité interministériel des villes et l'ACSé – Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

⁴ <http://www.horslesmurs.fr/plugins/fckeditor/userfiles/file/Conseil/Politique%20de%20la%20Ville/convention%20culture%20politique%20de%20la%20ville.pdf>

⁵ Au début de l'année 2009, on compte 43 dispositifs de type carte et chèque culture parmi les 163 régions, départements et villes de plus de 100 000 habitants (et leurs agglomérations). Ils se répartissent en 18 dispositifs régionaux, 15 dispositifs départementaux et 10 dispositifs municipaux ou d'agglomération (villes de plus de 100 000 habitants). Source : Cartes et chèques culture : dispositifs et mise en œuvre. Département des études de la prospective et des statistiques, 2009, p.2.

⁶ Cartes et chèques culture : dispositifs et mise en œuvre. Département des études de la prospective et des statistiques, 2009, p.3.

Enfin, très peu de dispositifs intègrent une pratique d'orientation et d'accompagnement culturel à leur fonctionnement.

✓ **LES COLLECTIVITÉS LOCALES DISPOSENT DE MOYENS D' ACTIONS PUISSANTS DONT LA MOBILISATION EST FONCTION DES ORIENTATIONS POLITIQUES.**

Ce sont les Villes ou communautés d'agglomération, en raison de leurs compétences obligatoires, qui ont les leviers d'action les plus significatifs dans l'organisation de la vie culturelle de leur territoire. Elles coordonnent de nombreux équipements culturels qui sont en régie et consacrent des enveloppes conséquentes au subventionnement. Elles peuvent alors insister sur l'importance de l'inclusion culturelle dans les conventions, prendre en compte ce critère dans l'attribution des subventions, mettre en place un réseau de médiateurs culturels, etc.

LE DISPOSITIF 'SORTIR !' À RENNES

Lancé en 2010, le dispositif 'Sortir !', cofinancé par 9 partenaires institutionnels (Politique de la Ville, Région, Département, Communauté d'agglomération, Ville, Caisse d'Allocations Familiales, Centre Communal d'Action Sociale, etc.), repose sur une carte, attribuée à toutes les personnes ayant des ressources limitées, qui permet de bénéficier de tarifs accessibles lors des sorties culturelles (cinéma à 3 €, concerts et spectacles à 4€, gratuité des médiathèques, etc.) ou l'inscription à des activités à l'année.

Considérant que la question de l'accès à la culture doit aller au-delà de l'obstacle tarifaire, le dispositif est complété par un accompagnement social (mobilisation des travailleurs sociaux) et une médiation culturelle (un réseau de médiateurs culturels rassemblant des travailleurs sociaux et culturels se réunit régulièrement). Il ne se présente pas comme un dispositif administratif mais comme une véritable politique publique visant à favoriser le lien social (budget de 323 000 € en 2010). Le dispositif est aujourd'hui élargi aux communes limitrophes de Rennes.

Il faut insister sur l'ampleur du dispositif qui concerne plus de 22 000 bénéficiaires et qui rassemble la quasi-totalité des acteurs culturels et sportifs du territoire (près de 300 structures partenaires). La simplification des démarches d'inscription et d'utilisation ainsi que les efforts d'accompagnement ont permis d'élargir l'audience du dispositif.

www.rennes.fr/accueil/action-municipale/culture/la-culture-de-louverture/la-carte-sortir-loisirs-sport-et-culture-pour-tous.html

www.resovilles.com/media/basedoc/sortir_rennes.pdf

Les Départements n'ont pas de compétence obligatoire en matière culturelle mais certains commencent à s'engager sur cette thématique via des programmes du type « Culture et insertion » ou « Culture et lien social »².

La place accordée aux personnes en grande précarité dans les dispositifs d'action culturelle n'est pas clairement définie par les collectivités locales qui s'appuient d'abord sur les catégories traditionnelles de publics. Il n'y a pas forcément de consensus sur la façon de traiter le développement des publics. En outre, la diversité des missions confiées à la culture (assurer l'attractivité des territoires, participer au développement économique, renforcer des liens sociaux, relier des espaces fragmentés dans un même projet) ne facilite pas la lecture des dispositifs mis en place. Le droit d'accès à la culture est souvent noyé et inclus dans un plan d'action prioritaire (l'égalité des chances par exemple).

¹ Il reste alors les tarifs réduits proposés par les équipements culturels mais les sommes à payer restent encore très élevées au regard des ressources dont disposent les personnes qui se retrouvent en centre d'hébergement ou d'urgence. En outre, les équipements culturels privés ou en concession (cinémas, théâtres, etc.) parviennent souvent à échapper aux contraintes de ces dispositifs et ne proposent pas de tarifs réduits aux personnes à faibles ressources.

² Par exemple, depuis plusieurs années, le Conseil général de l'Isère développe une politique volontariste «culture et lien social». Le positionnement est tranché, en témoigne le dossier de presse de présentation du programme (2011) : « Il est temps de rappeler qu'il n'est pas de politique culturelle sans une forte préoccupation sociale, et qu'il ne devrait pas y avoir de politique sociale sans volet culturel. L'accès à la culture est un droit garanti par notre constitution ». Le budget 2011 des projets *Culture et lien social* s'élevait à 500 000 euros (500 projets financés) et un réseau de médiateurs est animé. Même si l'effort semble se concentrer sur les catégories pré-mentionnées (personnes en prison, hospitalisées ou handicapées), il est incomparable avec celui d'autres départements. A titre de comparaison, un autre conseil général se contentera de renforcer son partenariat avec Cultures du Cœur.

II. ETAT DES LIEUX ET ANALYSE DES PRATIQUES

REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

A partir d'un travail de terrain composé d'entretiens et d'observations [matériaux originaux], mais également en s'appuyant sur les principaux écrits aujourd'hui disponibles sur la thématique, nous présentons ici nos observations sur les principales problématiques spécifiques à l'accès à la culture des personnes accompagnées par les centres d'accueil et d'insertion.

5 projets ont servi de point de départ à une série d'entretiens. La sélection des projets a reposé sur la recherche d'architectures tout à fait différenciées de façon à balayer le champ des initiatives possibles lorsqu'on s'intéresse à la rencontre culture-social.

- L'action *Ze bus* rattachée à l'association du *Relais de Saint Donat*, prend la forme d'interventions d'artistes dans des quartiers, encadrées par un travailleur social.
- La *Commission Culture de la FNARS Alsace* qui propose un lieu de rencontre pour les professionnels du social et de la culture.
- Le projet *Parcours Sensibles* qui a fédéré l'ensemble des acteurs sociaux et culturels rennais autour d'un projet ambitieux d'accès à la culture pour les personnes accueillies dans les structures FNARS.
- Le *Théâtre de l'Aube*, qui est une salle de spectacle située au sein des bâtiments d'un Centre d'hébergement et réinsertion sociale (CHRS), lequel propose à ses pensionnaires de participer à l'organisation des représentations (*Association Aube Nouvelle*).
- Le *Centre Louvel-Tessier*, Centre d'hébergement d'urgence (CHU) parisien d'*Emmaüs Solidarité*, qui propose un accompagnement dans lequel la culture occupe une place centrale.

Chaque projet est présenté en détail en annexe.

Au total, ce sont plus d'une cinquantaine d'entretiens semi-directifs qui ont été conduits avec des acteurs issus du champ social (directeurs d'association et d'établissements, chefs de service, éducateurs spécialisés, coordinateurs culturels, personnes accompagnées) et culturel (Chargés des publics, élus et fonctionnaires de collectivités territoriales, des membres d'associations de médiation culturelle, quelques artistes). Dans un souci d'anonymat, on fait simplement référence à la fonction des personnes dont on a recueilli les propos et on ne spécifie pas le genre des interlocuteurs.

1) LES DIFFÉRENTES APPROCHES POSSIBLES DES PROJETS CULTURELS

L'idée générale de proposer un accès à la culture pour des personnes qui en sont largement exclues peut renvoyer à des pratiques et des représentations différenciées de la part des professionnels du travail social.

QU'EST-CE QU'ON FAIT DE LA CULTURE ?

✓ **DES ÉVÈNEMENTS CULTURELS FONT PARTIE DES ACTIONS COLLECTIVES ORGANISÉES PAR LA PLUPART DES ASSOCIATIONS.**

Les établissements organisent depuis longtemps des modes d'accès à la culture qui tournent principalement autour de sorties culturelles ou d'ateliers organisés en interne. Ces actions font partie d'un mode de fonctionnement répandu¹ parmi les associations d'accueil et d'insertion. Pour autant, ces pratiques ne sont pas forcément rattachées à une réflexion spécifique sur l'accès à la culture. De telles actions se nourrissent fréquemment de préoccupations éducatives, voire occupationnelles. Il ne s'agit pas de dénigrer ces pratiques mais de constater qu'elles ne procèdent pas forcément d'une démarche centrée sur l'accès à la culture².

✓ **LA PROBLÉMATIQUE CULTURELLE EST SUSCEPTIBLE DE BÉNÉFICIER D'UN INVESTISSEMENT VOLONTARISTE DANS UNE SÉRIE D'ÉTABLISSEMENTS.**

On assiste néanmoins au développement d'actions et d'analyses qui insistent sur la nécessité de pousser la réflexion sur la place occupée par la thématique culturelle dans l'accompagnement proposé aux personnes. Le terrain d'étude étant constitué de projets très attentifs à cet enjeu, ce sont naturellement ces positions qui ont été

¹ L'enquête par questionnaire montre que les dispositifs favorisant les sorties culturelles sont bien intégrés au sein des établissements attentifs à l'accès à la culture ; tout comme les événements culturels organisés en interne. Enfin, un établissement sur deux déclare avoir déjà organisé l'intervention d'un artiste dans ses locaux.

² L'IGAS va même jusqu'à affirmer que les acteurs sociaux « ne s'intéressent pas assez à l'apport possible de la culture dans leur démarche professionnelle », p.9.

observées. Ce champ de réflexion, relativement récent, se nourrit des analyses d'acteurs issus du terrain, qui ont ainsi pu expérimenter les enjeux propres à cette rencontre culture/social. De nombreux acteurs rencontrés sont porteurs d'une volonté d'aller plus loin dans les actions proposées aux personnes, d'impulser des actions culturelles porteuses d'ambitions et assumées par leur établissement.

« Je considère que l'accès à la culture, ce n'est pas simplement donner un billet pour aller au stade de foot. Ce n'est pas seulement favoriser le cinéma ou le concert, même s'il faut le faire. C'est comment chacun devient acteur, se rend compte qu'il a une action possible sur sa propre existence. » affirme un Directeur d'établissement.

« La question de la culture m'intéressait, mais je n'avais pas envie de faire de la pseudo-culture. Je ne savais pas comment faire pour que les choses soient authentiques. (...) Ce qui est important c'est comment les gens adhèrent à quelque chose, et en quoi la culture va servir de passeur pour du vivre ensemble, pour découvrir des choses et ouvrir la pensée. Pour moi, la culture ce n'est pas que de la consommation. Mais c'est en quoi, dans un projet d'établissement, ce n'est pas la cerise sur le gâteau. » déclare un autre Directeur.

Cette réflexion s'accompagne d'une affirmation de la pertinence des actions culturelles pour les personnes qu'ils accompagnent.

« Pour pouvoir bien vivre dans un appartement ou bien pour pouvoir postuler à un travail, c'est la question narcissique qui est posée. Pour les personnes qui souffrent, il y a peut-être des étapes avant. La culture fait partie de ce cheminement. » (Directeur)

« La culture permet aux personnes invisibles de devenir visibles. Et que leur parole – ou leur production quand il y en a une – ne reste pas lettre morte. Et je crois qu'aujourd'hui beaucoup de difficultés pour les publics qu'on appelle empêchés [...], c'est cette difficulté-là : d'être entendu quelque part » (un autre Directeur)

« Je pense qu'aujourd'hui la culture est mal utilisée, ceux qui y vont, ce n'est pas forcément ceux qui en ont le plus besoin. » (Responsable d'une association de médiation culturelle)

Certains acteurs ont construit une théorie d'action à même de rendre compte de l'usage de la culture dans le champ du travail social.

« Il y a quelque chose de l'ordre de la culture qui doit s'exercer afin que la vie en société soit possible, malgré la tendance au meurtre portée en tant qu'humain. La culture vient apaiser cette dimension qu'on a tous en nous. (...) Faire accéder à la culture, c'est fondamental pour assurer une vie sociale correcte, à partir du moment où on est des établissements et des services qui avons pour ambition la cohésion sociale, la gestion du lien social. » considère un Directeur d'établissement.

« Il existe un questionnement chez les éducateurs sur le sens de leurs actions. Il y a quelque chose qu'on a du mal à déclencher chez les personnes et qui amène à l'inertie et à la folie. (...) Nous, la prétention ici, c'est de voir comment la culture permet de lutter contre la folie. C'est quelque chose de primordial dans la stabilisation. Il faut mettre un cadre pour éviter une décompensation psychiatrique. (...) Il y a un délitement du sens. On accueille un public qui ne voit pas pourquoi il s'insérerait. Ce qui est important, c'est de partir des personnes accueillies, de s'intéresser à eux, de leur donner la parole. (...) Il faut les aider à retrouver la pulsion de vie qui fait qu'on a envie de se lever le matin. », décrypte un Chef de service.

Dans un contexte de « désenchantement » du travail social, la culture est parfois perçue comme une façon de redonner de l'intérêt et du sens au travail social¹.

✓ LA QUALITÉ DES ACTIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES TRADITIONNELLEMENT PROPOSÉES EST INTERROGÉE.

Mais pour être pertinentes, les actions culturelles doivent s'accompagner d'une exigence dans leur contenu et leur mise en œuvre. On trouve alors la volonté de proposer des actions mieux construites, d'éviter certains écueils.

« Les travailleurs sociaux veulent souvent proposer un contenu culturel en lien avec la problématique du public qu'ils accompagnent », regrette un coordinateur socio-culturel.

« Un animateur jeunesse, qui s'intéresse à la culture aborigène, si on fait une étude statistique, on peut être sûr que dans les 5 ans de boulot écoulés il va y avoir au moins un atelier découverte du didgeridoo. En fait, c'est ça propre pratique culturelle qui va lui servir de levier pour amener les jeunes avec lesquels il est en relation vers la culture. C'est une limite. » analyse un responsable d'une association de médiation culturelle.

« Je pense qu'on pourrait valoriser davantage ce que les gens ont en eux-mêmes comme culture. Les personnes ne viennent que s'il y a quelque chose qui a à voir avec leur vie. La culture doit pouvoir permettre que ça ce soit mis en valeur. [...] On peut pas balancer quelque'un au Grand Théâtre comme ça... ça n'évoque rien. Pour qu'il

¹ « Les nouvelles formes d'organisation (...) imposées semblent de plus en plus éloignées des valeurs des travailleurs sociaux. (...) Les conduites artistiques des travailleurs sociaux pourraient participer au réenchantement du travail social : elles pourraient constituer un « refuge » et permettraient des modalités d'action plus satisfaisantes pour les travailleurs sociaux ». CREUX, Gérard. De l'usage de l'art dans le travail social. L'observatoire, n°70, 2011, p.14

puisse croiser le beau ou le sublimatoire, il faut encore qu'il y ait des passeurs. », indique un Directeur d'association.

Le travail en amont, l'exigence des contenus proposés et la préparation des actions avec le travailleur social qui connaît les personnes apparaissent ici essentiels.

CULTURE ET TRAVAIL SOCIAL

L'introduction de l'objet culturel dans le champ du travail social interroge l'accompagnement proposé aux personnes et les façons de conduire le travail social. Les questionnements sont encore plus prononcés lorsqu'il s'agit de travailler avec des artistes ou autour d'un « fait artistique ». L'introduction de pratiques véritablement artistiques dans l'accompagnement ne va pas de soi¹.

✓ LES PROJETS CULTURELS INTERROGENT LA PLACE DES PERSONNES ACCUEILLIES DANS L'ACCOMPAGNEMENT.

Le recours à l'art dans l'accompagnement ne constitue donc pas simplement une action qu'on ajouterait aux autres mais questionne les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux en changeant, notamment, le rapport avec la personne accompagnée.

« Je pense qu'un projet véritablement culturel dans un établissement, il le fait exploser. Il remet tellement en question les fondamentaux de la prise en charge, que souvent ça va faire exploser l'existant. [...] Ça questionne le projet d'établissement. Ça met les personnes à une autre place. C'est une véritable révolution institutionnelle. » analyse un Directeur d'association.

« Aujourd'hui, dans le travail social tel qu'il est organisé, on ne rencontre plus les personnes. La culture permet ce lieu d'échange. » constate un chef de service.

« La culture c'est super important. Ça nous permet de voir les personnes dans un autre contexte et d'aborder des sujets qui ne sont pas abordés au sein de l'accueil de jour et d'aller un peu plus loin dans l'accompagnement. Pour nous ça a été un outil dans l'accompagnement des personnes. La relation est différente et nous permet d'aller plus loin dans l'accompagnement. » estime un éducateur spécialisé.

Un Directeur rencontré identifie lui aussi cet effort supplémentaire induit par l'introduction de projets culturels et qui consiste, à son sens, à prendre davantage en compte la parole de la personne accueillie dans l'accompagnement :

« Il y a des aspects culturels spécifiques à notre secteur. C'est la part qu'on accepte de laisser aux personnes accompagnées concernant leur propre existence. Si on n'est pas persuadé que chaque personne accueillie a la vocation et la capacité, la compétence, sur sa propre existence, et bien c'est difficile d'envisager une action culturelle. [...] On se met des freins car on va regarder les gens que du côté de l'incapacité dans laquelle ils se trouvent. [...] A force de regarder que du côté des incapacités, on oublie que des compétences sont encore présentes chez eux, mobilisables sur d'autres actions. [...] La base elle est du côté de « quelles sont les compétences que nous, en tant que travailleurs sociaux, on peut mobiliser chez les personnes accueillies de manière à favoriser leur insertion et que eux aussi reprennent confiance en eux. »

✓ LA CULTURE NE FAISANT PAS PARTIE DU PARCOURS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX, LEUR POSITIONNEMENT RELÈVE DE CONVICTIONS PERSONNELLES.

Si l'articulation entre les actions culturelles ou artistiques et l'action sociale suscite des analyses différenciées, cela tient en partie – outre les contraintes budgétaires que nous détaillerons dans la section suivante – à la faible présence de la culture dans les formations dispensées aux professionnels du secteur social. Qu'il s'agisse des enseignements proposés aux assistants sociaux, aux éducateurs spécialisés ou aux chefs de service, l'onglet culturel a rarement été abordé dans le parcours de formation.

« Les travailleurs sociaux, aujourd'hui, au niveau des pratiques culturelles... ils ne se sentent pas forcément aptes à conduire un projet pédagogique d'insertion avec un aspect culturel. », constate un Responsable d'une association de médiation culturelle.

Les écoles sociales sont des lieux privilégiés de sensibilisation au rôle de la culture dans le champ du travail social. Des initiatives existent, il y a quelques ouvertures, mais la culture fait rarement l'objet d'un enseignement à part entière.

¹ Gérard CREUX, sociologue attaché de recherche à l'IRTS de Franche-Comté, note que les pratiques artistiques « de par leur caractère original, (...) engendrent des bouleversements institutionnels du point de vue de l'organisation du travail et des schèmes d'intervention. Elles changent également les manières d'être avec les personnes accompagnées, notamment en termes de « distance », ce qui marque, en quelque sorte, un des fondements de la professionnalité de l'intervention ». CREUX, Gérard. Art et travail social : une confrontation créatrice. *Cultures, arts et travail social. Les Cahiers du travail social*, n°65. Janvier-avril 2011.

C'est le positionnement personnel des acteurs du secteur social vis-à-vis de la question culturelle et artistique qui a un impact déterminant sur la façon d'envisager son intégration dans ses pratiques professionnelles¹. Les travailleurs sociaux rencontrés et engagés dans des actions ont une affinité certaine envers les pratiques artistiques et culturelles.

« Personnellement, ce sont des questions qui m'intéressent. Et professionnellement aussi parce que c'est une façon de travailler différente avec les personnes. En approchant les personnes à partir de choses positives, agréables ; et pas comme on le fait habituellement, par les difficultés, par les manques. Et donc c'est vrai que ça permet, au niveau de la relation d'aide de l'enrichir et de mieux travailler avec les personnes. » explique un chef de service, *« le point de départ c'est la mission d'accompagnement global. Et dans cette globalité, la culture a sa place. (...) ça fait partie des besoins de la personne ».*

✓ **LA JUSTIFICATION APPORTÉE AUX PROJETS CULTURELS RENVOIE À DEUX APPROCHES DISTINCTES : LA CULTURE COMME UN LEVIER D'INSERTION OU COMME UN DROIT.**

Les différences de positionnement ne se font pas qu'entre les défenseurs de la culture dans le travail social et ceux qui n'investissent pas cette question. Une ligne de clivage est également visible parmi les acteurs sociaux (et culturels) soucieux de favoriser l'accès à la culture. La plupart attribuent une utilité à la culture dans le cadre du parcours d'insertion alors que d'autres posent en préalable le droit d'accès à la culture.

Dans le premier cas, la culture apparaît comme un moyen de contribuer à l'insertion.

« Il faut prendre la question de l'accès à la culture dans toute la problématique de l'insertion, ou de l'inclusion, et ce n'est pas une fin en soi. C'est un levier supplémentaire, parmi d'autres : la question professionnelle, la question de la santé, la question de la parentalité, du logement, etc... Ce n'est pas le levier, c'est un levier. [...] Ça permet de travailler un élément indispensable à l'insertion qu'est l'image de soi. On ne travaille pas un objet de manière frontale, mais au travers d'une participation à une activité, on peut progressivement permettre à quelqu'un de changer, d'améliorer son estime de soi. En cela, ça complète la boîte à outils de l'insertion. » explique un Directeur, *« la question de la culture est un levier. Donc ce n'est pas la question du droit qui me fait me positionner, mais c'est plutôt la pertinence de l'action ».* exprime un Directeur d'association.

« La culture peut être un outil au service de l'insertion et pas uniquement une fin en soi. (...) Je pense que c'est effectivement un vrai vecteur pour travailler sur le mieux-vivre ensemble, se connaître soi, connaître les autres, connaître son territoire. C'est la connaissance aussi, c'est parce que je connais, parce que je sais, que j'arriverai aussi à rencontrer les autres, à me rencontrer, à rencontrer un territoire et à avoir un travail. » analyse un Responsable d'une association de médiation culturelle.

Dans le deuxième cas, il ne s'agit pas de contester les bienfaits des actions culturelles sur les personnes mais de ne pas en faire un point de départ. Il y a d'abord un droit d'accès à la culture qui existe pour chacun et qu'il s'agit d'appliquer. Les effets bénéfiques existent certainement, mais ce ne sont pas eux qui justifient l'irruption de la culture.

« L'art comme un levier d'insertion sociale, ça ne peut pas marcher. Les acteurs culturels ne veulent pas être considérés comme un outil, ils considèrent que la culture est au centre. C'est un projet de société qu'on élabore, ce n'est pas un outil d'action sociale. Si on met ça comme cœur de projet, il y a tout un tas de gens qu'on n'arrivera pas à avoir autour de la table. » analyse un Responsable d'une association de médiation culturelle, *« la loi de lutte contre les exclusions, c'est le dénominateur commun qui va faire que chacun, de sa place, aura une légitimité à agir »* analyse un Responsable d'une association de médiation culturelle.

« Accéder aux propositions artistiques doit être un droit. Il n'y a pas besoin de justifier. Moi si je vais à un concert, personne ne me demande ce que j'y cherche. Personne ne me demande si ça m'aide à m'épanouir. C'est pareil pour eux. Les personnes accompagnées, ont juste le droit d'aller prendre leur pied. Le positionnement des professionnels n'est pas le même [sur cette question], c'est une vraie ligne de fracture, dans le social comme dans le culturel. » note un acteur culturel.

Le fait de traiter le statut de la culture sous l'angle de l'accès à un droit est un positionnement minoritaire parmi les acteurs rencontrés.

¹ « Les travailleurs sociaux engagés dans un projet d'action culturelle ont un rapport manifeste à la culture et à l'art (en pratiquant eux-mêmes). Ils sont alors convaincus de la pertinence de la culture et de l'art comme leviers de transformation sociale et d'autonomisation des publics. » ROUXEL, Sylvie. L'insertion par la culture : une articulation en co-construction... qui ne va pas de soi !, Les Cahiers du travail social, n°65, p. 10.

✓ **IL EXISTE UN CONSENSUS CONCERNANT LES EFFETS BÉNÉFIQUES DES PROPOSITIONS CULTURELLES SUR LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES.**

Cependant, tout le monde s'accorde sur l'existence de bienfaits, notamment sur le bien-être des personnes. L'enquête quantitative, précédemment réalisée par la FNARS, rappelle que les travailleurs sociaux qui mettent en œuvre des actions culturelles sont quasi-unaniment convaincus de leurs effets bénéfiques¹.

« C'est un droit, certes, la culture. Mais en même temps pour moi ça joue vraiment un rôle sur la posture personnelle, ton bien-être et ce que du coup tu peux enclencher comme autres démarches derrière. » estime un chef de service.

« Avant l'insertion professionnelle, c'est un des moyens pour que les gens aillent mieux, tout simplement. Qu'ils sortent de leur quotidien et qu'ils aient un peu de recul par rapport à leur vie. » remarque un éducateur spécialisé.

Mais il ne faut pas perdre de vue qu'a priori, l'objet artistique est neutre. Il convient « de ne pas réduire l'art à un outil de médiation, d'insertion, comme c'est communément admis, qui plus est dans une perspective positive, alors qu'il ne comporte intrinsèquement aucune vertu « bonne » ou « mauvaise » »².

2) LA TRANSCRIPTION PRATIQUE EN PROJETS

Cette section s'intéresse aux marges de manœuvres, aux ressources mobilisables et aux contraintes auxquelles sont confrontés les travailleurs sociaux lorsqu'ils souhaitent mettre en place des projets à dimension culturelle.

✓ **LA CULTURE NE FAIT PAS PARTIE DES OBJECTIFS EXPLICITEMENT CONFIÉS AUX ASSOCIATIONS.**

En préalable, rappelons qu'il n'existe pas, aujourd'hui, de dispositif officiel d'insertion par la culture parmi les mesures à mettre en place par les professionnels du travail social³. Les dotations globales n'intègrent pas la culture parmi les missions confiées et les objectifs à atteindre. Un directeur d'association dresse cet état des lieux :

« On va être interrogé sur la durée de séjour. On va être interrogé sur nos taux d'accès au logement. On va être interrogé sur un certain nombre d'items permettant de mesurer, éventuellement, l'efficacité du service. Et la question de la culture, elle peut être perçue comme une cerise sur le gâteau. C'est-à-dire : la culture c'est bien, mais allons à l'essentiel. Et l'essentiel, c'est le logement, c'est le travail. [...] Vis-à-vis des financeurs, ce n'est pas la priorité, loin s'en faut. A titre individuel, les personnes de l'administration sont probablement convaincues d'un intérêt ; mais sur un plan professionnel, ça vient heurter les orientations budgétaires. »

La culture n'est pas incompatible avec les missions traditionnelles (logement, santé, emploi) mais la place qu'elle doit occuper dans les établissements n'est pas établie en amont. En conséquence, la place accordée à la culture dans chaque association procèdera d'un choix sous contrainte des professionnels du secteur social. Le tout s'inscrivant dans un cadre général d'une transformation de la réponse sociale où l'urgence et la prestation de services prennent le pas sur des approches de long terme, globales et individualisées⁴. Toutes les conditions ne semblent pas réunies pour favoriser la mise en œuvre des dispositifs d'accès.

COMMENT LA QUESTION DE L'ACCÈS À LA CULTURE EST-ELLE TRAITÉE AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET DES SERVICES ?

✓ **LA PLACE EFFECTIVEMENT OCCUPÉE PAR LA CULTURE EST SOUVENT LIMITÉE.**

L'accès à la culture ne faisant pas partie du 'cahier des charges' ou des obligations légales, chaque établissement traitera le sujet avec des ambitions et des moyens très variables. Bien souvent, la culture ne figure pas au premier rang des préoccupations des responsables de structures. Et lorsque c'est le cas, cela ne se traduit pas pour autant par des actions fortes :

¹ A la question 'Pensez-vous que l'accès à l'offre culturelle soit bénéfique dans le cadre du parcours d'insertion?' 98 % apportent une réponse positive.

² CREUX, Gérard. De l'usage de l'art dans le travail social. *L'Art peut-il être utile au social ?* L'observatoire, n°70, 2011, p.11

³ ROUXEL, Sylvie. L'insertion par la culture : une articulation en co-construction... qui ne va pas de soi ! Cultures, arts et travail social. Les Cahiers du travail social, n°65. Janvier-avril 2011.

⁴ MARCHAND, Gilles. Le travail social, entre urgence et souffrance, in Sciences Humaines, n°159, Avril 2005, p.18.

« Il y a une adéquation à trouver entre les missions qui nous sont confiées et puis un idéal de rechercher les compétences chez les personnes [...] qui parfois abouti à quelque chose de très faible sur la question de l'accès à la culture » explique un Directeur d'établissement.

« Si on met quelques billes sur cette activité-là, il faut en enlever ailleurs. Or nos marges sont extrêmement étroites. » estime un Directeur d'association.

« On ne peut pas faire [des projets culturels] très longtemps parce qu'on est déjà à flux tendu sur les accueils » constate un éducateur spécialisé.

Globalement, le traitement de la problématique culturelle confronte donc les responsables et les équipes à des choix et des arbitrages. Beaucoup ont fait part de leurs difficultés dans un contexte général qui est celui d'une diminution des dotations globales.

✓ **LA FAÇON DE FAIRE LA MOINS CONTRAIGNANTE POUR UNE STRUCTURE CONSISTE À LEVER L'IMPOSSIBILITÉ DE MONTER DES ACTIONS OU DES PROJETS CULTURELS.**

L'enjeu est de laisser la possibilité aux travailleurs sociaux qui souhaitent s'investir sur cette thématique de pouvoir le faire. Il s'agit de donner de la légitimité au professionnel qui est sensible à ces questions vis-à-vis de ses collègues. Concrètement, c'est le règlement de fonctionnement d'un service qui doit alors être modifié, ou bien la charte associative.

« On a rénové notre règlement de fonctionnement. Et via le règlement de fonctionnement, on a intégré l'accès à la culture comme étant un droit au même titre que les autres. Donc par ce biais-là, on commence à légitimer la participation des professionnels. » témoigne un Directeur d'association « on est sur des options individuelles de la part des professionnels. [...] Je suis convaincu que pour être légitime, il faut que ce soit non pas des options individuelles, mais que ce soit des positions de service. C'est-à-dire : que cette question-là fasse partie d'un projet de service au même titre que d'autres sujets ».

Cela permet de dépasser une tradition orale et de lever les tensions internes qui peuvent exister dans une équipe sur cette question-là.

« Je crois que les professionnels ont besoin, pour travailler, d'une légitimité. A la fois vis-à-vis de la hiérarchie, c'est-à-dire d'un chef de service. Mais aussi vis-à-vis des collègues ; puisque une action doit être menée au regard d'un projet de service qui est du coup une orientation de travail d'une équipe. »

Des éducateurs spécialisés rencontrés côtoient des collègues voyant d'un mauvais œil qu'ils consacrent du temps à l'organisation et à l'accompagnement d'événements ou sorties culturels. L'enquête par questionnaire montre que dans la majorité des cas, les projets et partenariats à dimension culturelle ne sont pas portés par l'ensemble de l'équipe éducative. En outre, des horaires de travail stricts (horaires du soir) peuvent empêcher des sorties culturelles par exemple.

Une partie des travailleurs sociaux consacrent *de facto* du temps de travail à la culture sans en informer leur hiérarchie, la sachant peu enthousiaste sur cette question; il leur apparaît alors préférable de ne pas risquer un recadrage sur des missions prioritaires.

✓ **L'EXISTENCE D'UN RÉFÉRENT SUR LES QUESTIONS CULTURELLES SEMBLE NÉCESSAIRE MAIS DEMEURE RARE.**

Dans l'enquête par questionnaire, 6 associations sur 10 déclarent disposer d'un référent sur les questions de culture. Les observations et témoignages recueillis nous amènent à relativiser cette expression. Il y a en fait rarement un salarié formellement identifié sur cette question. Un salarié peut être porté sur la thématique culturelle et s'en saisir – souvent parce qu'il a lui-même un intérêt prononcé pour les pratiques culturelles et artistiques -, sans que cela dépasse pour autant le cadre d'une reconnaissance informelle de la part des collègues. Cela ne se traduit pas par un ajustement de la fiche de poste.

« C'est difficile de le faire pour des raisons de contrainte budgétaire », explique un Directeur d'établissement « les actions sont tellement serrées qu'on ne peut pas dégager quelqu'un sur les questions culturelles. (...) Il faudrait dans l'idéal avoir une action pour laquelle on ait un financement spécifique ».

Même si de nombreux professionnels du secteur social s'accordent sur l'intérêt d'un coordinateur ou d'un médiateur culturel, il ne s'agit pas encore d'un poste répandu parmi les équipes. Et lorsque quelqu'un se consacre en partie à cette tâche, il dispose rarement de compétences ou d'une formation spécifique dans ce domaine.

Au **CENTRE LOUVEL-TESSIER**, alors même que le projet d'établissement consacre la culture comme un axe de travail prioritaire, un seul poste d'animateur est en charge de l'action culturelle et citoyenne, appuyé par une personne en service civique.

Le poste culture est donc loin d'être une réalité dans les équipes, et il paraît peu vraisemblable que cela évolue à court terme.

« Quand on échange avec la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) sur un éventuel tableau du personnel qui ferait apparaître un temps dévolu à l'animation – pour faire large -... c'est facultatif. On est aujourd'hui interrogé sur la pertinence, à notre tableau du personnel, d'une vacation de médecin de 4 heures. Or on considère que la santé est essentielle. [...] Donc, sur un élément qui est indiscutable, la santé, la ligne budgétaire est discutée. Donc la question de la culture à côté... » confie un Directeur d'association.

✓ **DES PISTES COMPLÉMENTAIRES SONT EXPLORÉES PAR LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES, AUTOUR DE LA MUTUALISATION DE COMPÉTENCES.**

Cette difficulté n'empêche pas les initiatives. La mutualisation d'actions ou de moyens (véhicules, locaux, matériel) est une piste qui commence timidement à être explorée. Ainsi, une association rencontrée, comportant différents services, a décidé de créer un pôle culture, animé par un éducateur, chargé de coordonner les actions et de concevoir des événements rassemblant tous les services. Ailleurs, ce sont les éducateurs d'établissements distincts qui se réunissent fréquemment pour échanger autour des actions culturelles et monter des actions communes.

Il est possible d'imaginer un poste de coordination culturelle transversal à plusieurs associations ou établissements, mais cela ne dispenserait pas de la nécessité de relais dans les structures qui sont au contact des personnes et qui seraient chargés de la mobilisation des publics.

L'association **EMMAÛS Solidarité** dispose d'un Chargé de Mission Culture depuis plusieurs années qui anime et développe progressivement la place de la culture dans une série d'établissements : le Centre Louvel Tessier constitue un premier aboutissement concret de ce travail. Le chargé de mission noue des partenariats avec les acteurs culturels et les pouvoirs publics, il est relayé sur le terrain par un chef de service, une médiatrice et un animateur culturel.

Il y a un spectre d'initiatives possibles qui peuvent nettement faciliter la réflexion et les dispositifs d'accès à la culture au sein d'un établissement. Le fait de discuter de cette question lors de réunion d'équipe favorise sa légitimation. En parler lors des réunions avec les résidents facilite la mobilisation. Le recrutement d'une nouvelle personne peut aussi prendre en compte l'intérêt du candidat pour ce type d'accompagnement.

Le souci, parmi ces initiatives, c'est que la plupart sont le fait des équipes de travailleurs sociaux et non des Chefs de service ou des Directeurs.

En **ALSACE**, **LA COMMISSION CULTURE** de la FNARS a travaillé sur la mise en place de conventions entre des établissements culturels et sociaux pour proposer des billets à prix très réduits et favoriser un accompagnement abouti. Mais lors de la signature d'une de ces conventions entre un équipement et potentiellement toutes les associations FNARS concernées, un seul Président du champ social s'était déplacé pour la signature du document.

Il y a un désintérêt latent sur ces questions. A titre d'illustration, les conseils d'administration n'ont pas forcément connaissance des pratiques des équipes en matière d'accès à la culture.

✓ **LA DÉMARCHE LA PLUS ABOUTIE CONSISTE À DONNER UNE VÉRITABLE PLACE À LA CULTURE DANS LE PROJET DE L'ASSOCIATION.**

Inversement, certains responsables sont parfois à l'origine d'une dynamique culturelle au sein de leur établissement. Par exemple, en demandant à un chef de service de développer un programme d'action favorisant l'accès à la culture. La volonté de repenser la problématique culturelle et artistique dans une structure ou une association peut aussi consister à repenser le projet d'établissement ou d'association afin d'examiner la place que la culture y occupe et d'y inscrire une orientation nouvelle.

Trois cas sont ici présentés du point de vue de la redéfinition de l'objet de leur mission et de la nature de leur intervention :

CAS N°1 : LE CENTRE LOUVEL-TESSIER (PARIS)

Ce CHU a fait l'objet d'une réhabilitation à l'occasion de laquelle les conditions d'hébergement et d'insertion des personnes accueillies ont été repensées. Sous l'impulsion du Chargé de Mission Culture d'Emmaüs Solidarité, il a été décidé d'accorder une place très importante à la culture et à la citoyenneté dans l'accompagnement proposé aux personnes et de réécrire le projet d'établissement. Soutenu financièrement par les principaux partenaires publics locaux, l'établissement a pu réaliser des travaux ambitieux et s'est doté de 2 salles d'atelier et d'un auditorium de 50 places. Il a également développé des partenariats très actifs avec un grand nombre d'acteurs culturels locaux. Aujourd'hui, les résidents ont la possibilité de participer à de nombreux ateliers de pratique artistique et événements organisés chaque semaine et dans lesquels des artistes professionnels interviennent. Un animateur et une médiatrice culturelle en service civique coordonnent ces interventions, proposent des actions et assurent la mobilisation des personnes.

CAS N°2 : LE RELAIS DE SAINT DONAT (AIX-EN-PROVENCE)

Cette association a repensé la façon de mener à bien son projet associatif, sans le modifier. L'objectif énoncé étant « la lutte contre les exclusions », la direction a décidé, avec le soutien et les conseils des administrateurs, de ne plus limiter son action à l'hébergement (un hôtel maternel et un CHRS). Une nouvelle action a donc été imaginée et défendue auprès de nombreux financeurs. Elle prend la forme d'une intervention artistique vers l'extérieur - encadrée par un travailleur social - dans des quartiers en difficulté, où la problématique de l'isolement est centrale. L'action est pensée comme un moyen d'agir en amont, avant que les personnes ne se retrouvent dans le centre.

Toutefois, la fin prochaine de financements ponctuels interroge la possibilité d'un financement de fonctionnement.

CAS N°3 : L'ASSOCIATION AUBE NOUVELLE (CONDORCET, DRÔME)

Suite à la redécouverte d'une salle de théâtre dans ses bâtiments, l'association, qui gère un CHRS et un chantier de réinsertion, a réfléchi à la façon dont ce lieu pourrait compléter ses actions. Un chargé d'étude a d'abord été engagé, et ses préconisations ont abouti, après un long travail de réflexion de l'équipe éducative, à la réécriture du projet d'établissement. Le théâtre s'est structuré pour devenir un véritable lieu de diffusion culturelle. Les résidents des CHRS ont la possibilité de participer à l'entretien du lieu, à l'organisation des soirées et de manger avec les artistes. Le rôle des éducateurs a été repensé autour de ce lieu. Il s'agit de désenclaver le CHRS et de travailler sur le lien social dans un contexte rural.

Aujourd'hui, après un changement de direction, la place centrale occupée par le Théâtre dans l'accompagnement des personnes est toutefois interrogée sur sa pertinence, sa prééminence et son coût (les heures que les travailleurs sociaux consacrent, en soirée, à ces événements sont récupérées) dans un contexte de difficultés budgétaires de l'association.

Même si, comme le rappelle un Directeur, « *un projet d'établissement, ça ne se réécrit pas tous les ans* », force est de constater que sa refonte ouvre un champ des possibles très large. Dans la pratique, de telles réorientations restent exceptionnelles. L'enquête par questionnaire montre que moins de 10 % des établissements déclarent avoir réussi à inscrire la culture dans un axe particulier de conventionnement. Les contrats d'accompagnement intègrent également rarement des préoccupations culturelles.

✓ LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES N'EST PAS OBLIGATOIRE MAIS ELLE CONFÈRE UNE INDÉPENDANCE ET LÉGITIME LA COMPÉTENCE CULTURELLE DES ACTEURS SOCIAUX.

La question de la légitimité de l'intervention culturelle est une chose, mais elle ne peut se dispenser d'une réflexion budgétaire. *Est-ce qu'on attribue un budget à cette question-là ?*

Bien sûr, si les équipes consacrent du temps de travail à l'axe culturel, cela représente un coût. A l'inverse, des projets peuvent exister sans budget spécifique : un service rencontré, actif sur les questions culturelles et soutenu par sa direction, ne dispose ainsi que d'un budget annuel de 200 euros pour ses sorties culturelles. Faire travailler son réseau de partenaires est alors indispensable, ce qui demande du temps : « *il faut se débrouiller pour faire des choses gratuites* », souligne un chef de service. Même une résidence d'artiste peut parfois ne pas avoir de coût pour un établissement social.

Par exemple, le CENTRE LOUVEL-TESSIER s'appuie, en plus des artistes qu'il rétribue, sur un gros réseau de partenaires culturels. Il est aujourd'hui clairement identifié comme un relais mobilisable par les acteurs culturels. De sorte qu'il est très souvent sollicité pour accueillir des artistes, des projets financés par ailleurs ou faire partie des lieux de diffusion d'un événement culturel sans contrepartie financière. Le Centre s'appuie également beaucoup sur le « don contre don ».

LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS EST OPAQUE ET CHRONOPHAGE

✓ IL N'EXISTE PAS DE PARTENAIRE FINANCIER DIRECTEMENT IDENTIFIABLE POUR LES PORTEURS DE PROJETS CULTURELS ISSUS DU CHAMP SOCIAL.

Il existe, indiscutablement, un flou quant à savoir qui est l'interlocuteur adapté pour financer ce type de projets, à cheval entre le secteur social et culturel : Faut-il s'adresser aux Affaires culturelles ou sociales ?

« *Les partenaires publics, souvent, arrêtaient pas de nous dire : 'ça ne rentre pas dans la bonne catégorie'. [...] Et avec un argument que j'ai trouvé fort intéressant, qui était toujours : 'mais pourquoi vous, vous y arriveriez ?'* », déplore un Directeur d'association.

Les projets culturels portés par le secteur social ne rentrent pas dans une case qui aurait déjà été pensée par les financeurs. En forçant le trait, les Affaires Sociales considèrent que le montage de projet et d'actions culturelles ne fait pas partie des missions des opérateurs sociaux ; et les Affaires Culturelles considèrent que les projets présentés manquent de crédibilité artistique, qu'ils seraient de nature occupationnelle.

De plus, les projets présentés ont souvent une dimension expérimentale. D'une part parce qu'il s'agit de projets que le secteur social n'a pas l'habitude de monter. D'autre part parce que ce tâtonnement est inhérent à la nature des projets d'accompagnement culturel qui doivent être co-construits avec les personnes qui participent et réajustés en cours de route. De l'avis de nombreux porteurs de projet, cette prise en compte de la parole des personnes accompagnées est un facteur essentiel de réussite et d'implication ; mais elle ne facilite pas la lecture des projets.

✓ LE SOUTIEN POTENTIEL DES COLLECTIVITÉS VARIE SELON LES TERRITOIRES ET LES PERSONNES EN POSTE.

Au niveau des collectivités locales, des villes notamment, il peut exister un chargé de mission développement culturel, action culturelle ou développement des publics qui peut être mobilisé pour financer et accompagner les projets. Les personnes en poste dans les collectivités, de par la connaissance transversale qu'elles ont d'un territoire et de ses acteurs, peuvent représenter une aide précieuse, par exemple pour orienter vers des partenaires potentiels, des associations aux préoccupations communes. Toutefois, le soutien apporté aux projets sera très variable d'une collectivité à une autre. Certaines étant particulièrement attentives aux enjeux des publics.

LA CHARTE CULTURE ET SOLIDARITÉ DU CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

Partant des différentes barrières d'accès à la vie culturelle auxquelles sont confrontées les « populations démunies » (sociales, économiques, géographiques ou psychologiques), la Charte mise en place par la Région Pays de la Loire se propose de rapprocher les institutions et les acteurs de terrain autour d'une priorité d'action commune ; 5 réseaux d'acteurs sociaux et 38 partenaires culturels s'y sont engagés.

Il s'agit notamment « d'impliquer les travailleurs sociaux » dans une démarche qui pose 2 axes :

- Faciliter l'accès à l'offre culturelle
- Développer les processus d'accompagnement et de médiation

La Région souhaite favoriser le rapprochement entre les acteurs sociaux et culturels en proposant notamment : des tarifs privilégiés au réseau d'acteurs sociaux, des actions de sensibilisation, d'impulser une dimension culturelle dans la formation des travailleurs sociaux, de travailler sur la mise en place de référents.

La Charte et le Bilan des actions menées :

<http://www.culture.paysdelaloire.fr/plus-dactus/actu-detaillee/n/charte-culture-et-solidarite-1/>

✓ LES DRAC N'ONT PAS ENCORE INTÉGRÉ LES PRÉOCCUPATIONS LIÉES À L'EXCLUSION CULTURELLE DANS LEUR MODE DE FONCTIONNEMENT.

De nombreux acteurs rencontrés témoignent de leur difficulté à monter des actions culturelles qui soient soutenues par les Directions Régionales des Affaires Culturelles. Celles-ci consacrent la quasi-totalité de leurs ressources au soutien de scènes nationales, à la culture académique. Il n'existe pas de poste spécifique aux actions culturelles, l'intérêt qui leur est porté reste limité. Même si une responsabilité nouvelle est confiée aux DRAC, les implications concrètes risquent d'être limitées dans un contexte général de diminution de leur budget.

Jusqu'ici, les projets à dimension culturelle prenant place dans le champ du travail social sont rarement soutenus par les DRAC. Le soutien d'actions culturelles par les DRAC intervient principalement dans le cadre de la politique de la ville.

✓ **DES PROJETS CULTURELS SONT SOUTENUS PAR LES CONTRATS URBAINS DE COHÉSION SOCIALE.**

Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale peuvent s'appuyer sur la culture de façon plus ou moins prononcée. Les associations font partie des opérateurs chargés de mettre en œuvre la politique de la ville. Si une association se situe dans un quartier ciblé par cette politique, il est tout à fait envisageable de monter une action culturelle qui sera financée par ce dispositif¹.

L'action ZE BUS (association du Relais de Saint-Donat) est financée, en partie, par le CUCS de Vitrolles et d'Aix-en-Provence. Les interventions d'artistes dans des quartiers ciblés sont encadrées par un travailleur social de l'association. Il s'agit certes d'une action « hors les murs » et surprenante, qui ne s'adresse pas aux personnes hébergées, mais l'association semble finalement l'acteur naturel et compétent pour porter le projet. En outre, l'inscription dans les CUCS permet de construire le projet en activant un réseau du CUCS : ici, celui de la parentalité. Néanmoins, les financements de la politique de la ville ne pouvant dépasser trois ans, l'association anticipe pour trouver un financement durable de son action, par le Département.

La culture a souvent, dans ce type d'actions, le statut d'un outil au service d'une thématique prioritaire des CUCS. La participation aux CUCS exige certes d'y consacrer du temps et de trouver des personnes qui partagent des conceptions compatibles ; mais le champ des possibles ouvert mérite d'explorer cette piste.

Qu'il s'agisse des collectivités locales ou de la politique de la ville, l'obtention d'un soutien dépendra énormément des orientations locales et nécessite une bonne connaissance du contexte dans lequel on évolue. Le financement par projet constitue alors une piste supplémentaire.

✓ **LE FINANCEMENT PAR PROJET EST LE PLUS FACILEMENT MOBILISABLE MAIS SA PONCTUALITÉ LIMITE L'INSCRIPTION DES ACTIONS DANS LA DURÉE.**

C'est d'ailleurs la façon de procéder la plus répandue lorsque les acteurs sociaux cherchent des financements, notamment lorsque les dossiers sont montés par les équipes de travailleurs sociaux. Quelques ressources sont aujourd'hui plus ou moins bien identifiées : le mécénat privé², la CAF, certains dispositifs européens (Fonds Social Européen). Concernant la CAF, il peut être nécessaire de rattacher un projet culturel à des objectifs éducatifs. Par exemple : un projet photo autour de la parentalité avec l'intervention d'un artiste.

La principale difficulté du financement par projet réside alors dans la difficulté à pérenniser ces actions puisque les financements sont ponctuels.

Trois des projets enquêtés se retrouvent ainsi en difficulté après avoir bénéficié d'un financement qui arrive à son terme ; posant ainsi la question de la poursuite des actions.

Il existe aujourd'hui un problème de cohérence dans la mesure où le financement par projet est le plus mobilisé et le plus facilement mobilisable alors que l'ensemble des travailleurs sociaux et médiateurs s'accordent à dire que l'un des critères essentiels de réussite des projets culturels à destination des personnes exclues est l'inscription dans la durée.

A titre d'illustration, dans PARCOURS SENSIBLE, une personne accompagnée participant au dispositif pendant toute sa durée (un an) et qui s'était très impliquée dans la préparation des sorties a mis un terme à ses nouvelles pratiques une fois le projet terminé. Un temps qui pourrait paraître long n'a pas ici été suffisant pour modifier le rapport à la culture.

✓ **LES PROJETS CULTURELS PEUVENT ÊTRE SOUTENUS DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION.**

On le voit, cibler le financeur potentiel adapté n'est pas aisé. Chaque projet culturel adressé à des personnes exclues semble présenter un montage financier inédit. L'une des façons d'élargir le champ de la recherche consiste à inscrire une action culturelle dans une politique publique spécifique.

Le projet ZE BUS a ainsi su présenter son action au regard d'une pluralité d'objectifs : la Région finance le projet dans le cadre de son plan de lutte contre les violences conjugales ; dans le même temps celui-ci est financé par la politique de la ville via une entrée sur la thématique de la parentalité, par la Fondation de France dans le cadre de son programme 'familles vulnérables et petite enfance' et par la CAF dans le cadre des 'Projets innovants'.

¹ Si les bâtiments de l'association ne sont pas situés sur un quartier ciblé, il peut néanmoins être possible d'intégrer le dispositif CUCS en fonction de la domiciliation des personnes dont on a la charge.

² Le mécénat privé ne finance que sur projet, pas du fonctionnement.

✓ **L'IMPLICATION DE LA DIRECTION JOUE UN RÔLE DÉCISIF DANS LA NAISSANCE DES PROJETS CULTURELS.**

Trouver le bon interlocuteur ne constitue qu'une première étape. Des rencontres avec les financeurs sont nécessaires pour expliciter et légitimer les projets. Tâche qui peut difficilement être remplie seule par un travailleur social qui a rarement les compétences et le temps.

« *Déjà qu'on a du mal à faire tourner la boutique. Chercher d'autres financements, je ne sais pas qui est capable de faire ça ici...* » indique un éducateur spécialisé.

« *Le travailleur social, son métier, ce n'est pas forcément de chercher des financements.* » souligne un Responsable du secteur de la médiation culturelle.

L'implication et le soutien actif de la direction semble être un facteur essentiel de réussite¹, notamment lorsque le projet est ambitieux.

« *Le projet doit être porté politiquement par le Conseil d'Administration. Cela change tout.* », analyse un Directeur d'association, « *une association doit avoir une vision politique de ce qu'elle fait. (...) Si vous voulez, la question du sens doit être portée par le Conseil d'Administration. Elle ne doit pas être portée par le salarié, même si le salarié doit être partie prenante* ».

Le travailleur social seul pourra difficilement aller plus loin que la recherche d'un financement spécifique à une action ponctuelle.

La direction de l'association du RELAIS DE SAINT-DONAT, avec l'aide d'un expert des questions culturelles membre du conseil d'administration, a réussi à obtenir des financements de la quasi-totalité des financeurs potentiels : l'État, la politique de la Ville, la Région, le Département, la CAF, la Fondation de France, la Fondation Abbé Pierre. Le budget total avoisine les 75 000 euros. Le projet a été possible dans la mesure où la direction a consacré une part importante de son temps de travail à l'élaboration de cette action et à la recherche de financements associés. On voit que les convictions personnelles des personnes en poste ont un impact majeur sur leurs pratiques professionnelles.

3) LES PARTENARIATS AVEC LE SECTEUR CULTUREL

La lutte contre les exclusions culturelles renvoie à une responsabilité partagée entre les acteurs sociaux et culturels. La mise en place de dispositifs de sortie de l'exclusion culturelle sera d'autant plus réussie qu'elle s'appuie sur les compétences des deux cultures professionnelles : l'expertise dans le choix de contenus artistiques adaptés associée à la connaissance précise des problématiques des personnes doit permettre de construire un accompagnement culturel pertinent.

L'enjeu est de faire se rencontrer deux logiques de travail, deux manières de faire différentes, et de les faire se diriger vers un projet commun (ROUXEL, 2011). Cela oblige à considérer le rôle et les objectifs de chacun.

Partant du constat que ces collaborations sont à ce jour limitées, qu'elles n'ont pas de caractère systématique, on rend ici compte des principaux blocages existants et des pistes explorées pour les dépasser

LA LOGIQUE DE PRISE EN CHARGE DE L'EXCLUSION PAR LES ACTEURS CULTURELS.

✓ **LES CATÉGORIES TRADITIONNELLES DE PUBLIC SONT REPRISES PAR LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS**

Les acteurs culturels travaillent sur la question des publics. Le poste de chargé des publics (ou Relations publiques, médiateur culturel, action culturelle) est présent dans les organigrammes des équipements culturels. La question des publics est toujours traitée, mais les approches varient d'un établissement à un autre. L'outil de base est la politique tarifaire, complétée par la mise en place de parcours de sensibilisation ou la diffusion de contenus artistiques 'hors les murs'. De façon générale, les catégories de publics traditionnelles (personnes hospitalisées, prisonniers, personnes handicapées, jeune public) sont reprises par les équipements dans l'élaboration de leurs actions culturelles. Et les actions concernant spécifiquement les personnes en situation d'exclusion sont rares.

¹ Il est nécessaire que « le porteur du projet soit institutionnellement et hiérarchiquement soutenu. Cela signifie que le responsable doit lui-même être convaincu de la pertinence d'un projet culturel et artistique auprès des personnes accompagnées de sa structure. La cohérence et l'implication d'une équipe durablement ancrée dans un territoire (connaissance des habitants, des associations, des partenaires politiques et institutionnels, etc.) fait partie des préalables compte tenu de la « frilosité » des engagements budgétaires dans cette direction. » (ROUXEL)

« Il y en a toujours [des structures culturelles] qui sont plus ou moins militantes sur ce point de la démocratisation culturelle. », note un Responsable du champ de la médiation culturelle.
« C'était vraiment une volonté en interne. Ça n'a pas été des directives, ni même un fléchage de subventions. » indique un Chargé des Publics dont la structure a amorcé des collaborations avec des établissements sociaux.

Une association dont la direction est très investie sur la question du droit à la culture, développera des actions culturelles poussées, réalisera des enquêtes régulières sur ses publics, etc. Encore une fois, les positionnements personnels seront déterminants. A quoi se rajoute l'attention portée par une collectivité au volet d'action culturelle lorsqu'elle subventionne un équipement.

✓ **LA POLITIQUE CULTURELLE DES ÉQUIPEMENTS NE VISE PAS LES MÊMES OBJECTIFS QUE SA POLITIQUE ARTISTIQUE.**

La critique souvent formulée à l'encontre des établissements culturels à propos de leurs efforts d'ouverture souligne le fait que l'action culturelle se rajoute au fonctionnement habituel des équipements sans le modifier. Autrement dit, la question des publics n'est pas au centre des projets mais en périphérie. De la même façon que les directions d'établissements sociaux ne font pas de l'accès à la culture une nécessité, celles des équipements culturels ne font pas de la recherche de nouveaux publics une priorité. La politique culturelle d'un équipement ne se marie pas toujours très bien à sa politique artistique.

« On a des acteurs culturels qui – même s'ils considèrent et affirment que le public est une priorité et une préoccupation constante – ne sont pas toujours très à l'écoute, ne teintent pas leur démarche artistique ou leur activité d'action culturelle. Beaucoup d'acteurs font de l'action culturelle ou se préoccupent du public. Mais ce n'est pas pareil de le penser globalement dans son projet que de le décliner. C'est quelque chose qui devrait être davantage au cœur. » analyse un Responsable de l'action culturelle d'une collectivité locale.

Une seconde critique peut-être formulée envers une partie des chargés des publics qui adoptent une approche minimale du droit à la culture, considérant que « tout le monde peut venir chez nous » et que l'acquisition de nouvelles pratiques culturelles s'enclenchera naturellement lorsque « le premier pas aura été franchi ». On retrouve ici la méconnaissance des mécanismes qui éloignent les personnes des équipements culturels et sur lesquels l'action culturelle doit travailler (DONNAT, 2008).

Malgré ces critiques, des acteurs culturels se mettent à solliciter ceux du travail social. Des ponts se nouent mais les partenariats sont limités.

LA MÉCONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES DEUX MONDES PROFESSIONNELS FREINE LEUR COLLABORATION.

✓ **LES DEUX CULTURES DE TRAVAIL NE SE MARIENT PAS TOUJOURS TRÈS BIEN.**

Au cours des entretiens réalisés, on constate que le champ culturel et le champ social ont des référentiels différents. Sur la question de l'accès à la culture des personnes en grande précarité, les objectifs poursuivis par les deux sphères professionnelles ne sont pas identiques. Les travailleurs sociaux cherchent à compléter l'accompagnement des personnes lorsque les travailleurs culturels cherchent à diversifier la diffusion de leur projet artistique.

« Les structures artistiques et culturelles, leur colonne vertébrale, c'est le projet artistique. » constate un Responsable d'une association de médiation culturelle.

Les représentations et les préjugés que chaque 'culture professionnelle' a de l'autre peuvent freiner la collaboration. Il y a une méconnaissance réciproque des deux secteurs. Les professionnels du secteur culturel connaissent assez mal les dispositifs d'accueil et d'insertion, les contraintes auxquelles doivent faire face les travailleurs sociaux.

« On a vraiment des différences d'appréciation de part et d'autre. Il y a un cheminement qui n'est pas aisé à faire. » souligne une personne en poste aux affaires culturelles dans une collectivité locale.

« Le fait de ne pas parler la même langue peut générer des incompréhensions durables. » estime un Responsable d'une association de médiation culturelle.

Quant aux travailleurs sociaux, ils peuvent eux-mêmes avoir des pratiques culturelles peu tournées vers les équipements culturels traditionnels.

« Si toi à la base tu te dis : 'oh putain, ça va être chiant'. Quel outil tu veux utiliser pour leur donner envie ! » confie un travailleur social.

Il peut y avoir une forme de méfiance des travailleurs sociaux à l'égard du secteur culturel.

✓ **LE CARACTÈRE ALÉATOIRE DE LA PRÉSENCE DE RÉFÉRENTS FACILEMENT IDENTIFIABLES FREINE LES PRISES DE CONTACT.**

L'élément clef, pour que le dialogue s'amorce, repose sur la capacité de chacun à repérer l'interlocuteur compétent et légitime chez l'autre. Or, on a vu que les référents culturels sont difficilement identifiables dans les structures sociales lorsqu'ils existent. Du côté des équipements culturels, la volonté de collaborer avec les associations d'accueil et de réinsertion est très variable. Les prises de contact ne vont pas de soi. Lorsqu'une volonté de travailler avec l'autre apparaît d'un côté, elle peut rester lettre morte en l'absence de réponse.

✓ **LES RYTHMES DE TRAVAIL DIVERGENT, CE QUI PEUT CONTRARIER LES COLLABORATIONS.**

Lorsque les collaborations naissent, les façons de travailler ne sont pas forcément compatibles. Les rythmes des travailleurs sociaux et culturels ne sont pas les mêmes, les horaires de travail ne se rencontrent pas toujours. Par exemple, une convention collective peut imposer que les heures supplémentaires d'un travailleur social soient récupérées plutôt que payées, ce qui peut être un problème pour accompagner des sorties en soirée. La réglementation et la culture de travail diffèrent. En outre, l'urgence d'une situation peut contrarier un engagement pris par un travailleur social ou celui de personnes qu'il accompagne. La nécessité de réserver des places en avance est une source classique de tension lorsque les programmes sont bouleversés.

« Il peut y avoir des écarts d'évaluation, des écarts d'organisation entre les deux champs. [...] Le champ culturel répond à des codes de fonctionnement, de disponibilité, de façons de penser peut-être, qui ne sont pas ceux du champ social qui a, lui, d'autres contraintes. » remarque un Directeur de structure sociale.

« On peut parfois être en porte à faux dans les échanges que nous avons. Ou l'incompréhension pour un artiste de ne pas comprendre qu'un travailleur social est obligé de partir parce qu'il a une permanence ou d'autres rendez-vous. », constate également un autre Directeur.

✓ **LA POSTURE À ADOPTER VIS-À-VIS DU PARTENAIRE NE VA PAS DE SOI.**

Les Chargés des publics ne savent pas toujours comment se positionner lorsqu'ils viennent, par exemple, présenter leur programmation dans une structure d'accueil ou d'insertion.

« Pour mettre en place des actions pérennes avec ces publics-là, c'est très difficile. Parfois je me sentais un petit peu décalé par rapport aux urgences de ces personnes », témoigne un Chargé des publics lorsqu'il venait présenter ses actions dans un Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). « C'est vrai que moi j'arrive avec mes spectacles, je me sens un peu décalé quoi. ». Ce malaise n'a pas été sans conséquence puisque la collaboration a depuis été interrompue.

« Le fait est que ça fout un sérieux coup. C'est-à-dire que nous, par rapport aux enjeux qu'on peut se fixer d'action culturelle et de toucher tous les publics, c'est vrai que quand on est [dans la structure sociale] avec toutes les personnes accompagnées (...) c'est abrupt. On est tous sortis très déstabilisés. Ce qui est le plus lourd, je crois que c'est la responsabilité en fait. Parce que proposer quelque chose, c'est assez facile, par contre quelque chose qui dure, qui soit pas de l'opportunisme et du foutage de gueule, c'est beaucoup plus compliqué. (...) La barre est très haute parce qu'on sent que la vulnérabilité de ce public-là rend plus cruel tout risque de ratage. Et c'est un peu tétanisant. » confie un chargé des publics.

A l'inverse, le fait d'accueillir un artiste peut lui aussi nourrir des difficultés ou des incompréhensions : les structures sociales ne sont pas forcément préparées ou équipées. Même si l'intérêt de ce type de résidence repose en partie sur la rencontre d'un artiste avec un lieu d'accueil ou d'insertion dans lequel il n'est a priori pas attendu, il y a des éléments auxquels il faut être attentif pour que quelque chose d'intéressant puisse se produire.

Ces difficultés appellent, pour être dépassées, à concevoir des espaces de rencontre qui permettent d'en discuter pour les surmonter.

DES LIEUX DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES ENTRE LES ACTEURS SOCIAUX ET CULTURELS SONT NÉCESSAIRES POUR QUE LES COLLABORATIONS FONCTIONNENT.

Cette mise en lien peut être faite par une association de médiation culturelle ou dans un espace de rencontre directe. Au fond, les intérêts peuvent converger et, sur le terrain, « *les relations sont bonnes* » constate un directeur, « *On a les mêmes valeurs* » rajoute un Chargé de mission culture. « *Le milieu du spectacle est très ouvert à accueillir n'importe qui, du moment que c'est bien organisé.* » remarque un éducateur spécialisé. En outre, les équipements culturels cherchent aujourd'hui à compléter la diffusion de leurs contenus hors de leurs équipements. D'où la nécessité de pouvoir se rencontrer pour discuter des contraintes et des possibles.

L'EXEMPLE DE LA COMMISSION CULTURE EN ALSACE

En place depuis plus de 10 ans, la commission culture - rattachée à la Fnars Alsace et placée sous la double responsabilité d'un salarié FNARS et d'un chef de service du secteur social - constitue un espace de rencontre régulier entre les professionnels du secteur social et culturel. Tous les deux mois, des travailleurs sociaux et des chargés des publics se retrouvent pour échanger sur la thématique de l'accès à la culture, autour de l'échange de pratiques, de discussions, de la mise en place de conventions et de projets. Quelques artistes participent également. La principale difficulté de cet espace est de ne pas se réduire à un simple lieu d'échange de « tuyaux », d'énumération de faits. On retrouve alors la volonté de fixer des ordres du jour aux rencontres afin d'avancer et de proposer des projets communs. Dans cette optique, des conventions ont été signées entre des équipements culturels et des structures sociales membres afin de proposer des tarifs réduits et de faciliter les collaborations quotidiennes. La commission travaille également sur la conception d'une formation professionnelle complète au montage de projets culturels à destination des travailleurs sociaux.

L'intérêt essentiel d'un rapprochement est de pouvoir aller au-delà des seuls dispositifs tarifaires en élaborant un véritable accompagnement. Il peut s'articuler autour de la sélection de contenus artistiques adaptés, de visites guidées des équipements, d'élaboration d'ateliers de pratiques artistiques, voire même d'associer les personnes accompagnées à la production de contenus artistiques. L'idée est que les projets soient construits en collaboration entre les professionnels de la culture et du social. En plus d'aboutir à des projets de meilleure qualité, ces collaborations sont susceptibles d'optimiser le temps que chaque partie consacre à la mise sur pied d'actions.

Un autre mérite de ces rencontres est de participer à repenser la place occupée par les artistes dans la société et de sortir d'une forme de « sacralisation ».

UN EXEMPLE DE MÉDIATION ENTRE LE SECTEUR SOCIAL ET CULTUREL : L'ASSOCIATION TÔT OUT'ART

Dans le département du Bas-Rhin, l'association Tôt ou T'Art - qui participe à la Commission Culture de la FNARS Alsace - tente de dépasser les obstacles liés à la collaboration entre les travailleurs sociaux et culturels. 90 structures sociales sont adhérentes à côté de l'ensemble des partenaires culturels locaux (théâtres, opéras, salles de concert, bibliothèques, musées).

Considérant que le frein premier, pour le travailleur social, est la tarification, l'association a négocié avec tous les partenaires culturels pour proposer des places à 3 euros sur une sélection d'événements culturels qui leur semblent adaptés pour ses adhérents. Pour faciliter le choix des spectacles, l'association demande à chaque structure sociale d'avoir un référent, auquel elle envoie l'offre culturelle sélectionnée des 15 jours à venir. Il peut alors réserver directement les billets.

Pour encadrer son action, une Charte [Accueil des publics du champ social dans les lieux culturels du Bas-Rhin] a été élaborée et signée par l'ensemble des acteurs : les collectivités locales, la DRAC, les structures d'insertion et les structures culturelles. Pendant un an, 5 tables rondes thématiques ont permis sa conception (150 travailleurs culturels et sociaux ont participé à son élaboration et à sa mise en place). Il s'agissait d'uniformiser les tarifs, les conditions de réservation, etc. La Charte impose également aux structures sociales et culturelles de désigner un référent. Un film a été réalisé sur le processus de création de cette Charte. Celle-ci peut être perçue comme une façon de rendre concrètement applicable le droit à la culture. Le but de la Charte est de permettre que ce droit ne soit plus tributaire de la bonne volonté d'une direction ou des travailleurs sociaux et culturels. L'enjeu est maintenant de faire vivre cette Charte.

Chaque année, un forum culturel permet également d'organiser la rencontre des professionnels du culturel et du social, de présenter les saisons et de prendre le temps de la réflexion, avec des intervenants extérieurs, des retours d'expérience de travailleurs sociaux.

L'association propose également des formations-action en direction des travailleurs sociaux en se reliant à des organismes de formation agréés (en lien avec le Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active CEMEA). Elle propose enfin un appui à la recherche de financement. Une structure d'insertion peut alors soumettre un projet et l'association se charge de trouver un financement privé. Elle a un impact fort sur le territoire alors même qu'elle ne fait que de la mise en réseau et a aujourd'hui acquis une forte légitimité. Elle bénéficie d'un important soutien des pouvoirs publics locaux.

<http://www.totoutart.org/home.htm>

CONCLUSION

Longtemps laissée de côté, la problématique de l'accès à la culture des personnes en situation d'exclusion commence à se développer.

Au niveau de l'État, l'engagement du ministère de la culture va dans le sens d'une reconnaissance de la thématique. L'implication future des services déconcentrés, notamment des DRAC, confirmera ou infirmera cette inflexion. Les Affaires Sociales n'ont par contre pas investi la thématique culturelle, et « ce relatif désintérêt pour les aspects culturels se répercute aussi au plan institutionnel »¹. Par exemple, la Convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (2009-2012) ne mentionne pas l'accès à la culture. Les acteurs institutionnels ne sont donc pas incités à traiter cette question.

Au niveau des territoires, on assiste à une très grande diversité des approches : le positionnement politique local et celui des personnes en poste semblent déterminants. Lorsque des engagements sont pris dans le sens de l'élaboration d'une véritable politique publique d'accès à la culture des personnes les plus éloignées, la catégorie des personnes en situation d'exclusion sociale peine à devenir légitime.

Malgré l'émergence d'initiatives, la politique publique d'accès à la culture est peu structurée, manque de moyens et de visibilité.

On constate la volonté commune de certains acteurs du champ social d'aller au-delà des considérations habituelles sur la question culturelle. Il y a le souhait de faire une véritable place à celle-ci dans l'accompagnement proposé aux personnes, que ce ne soit pas simplement une thématique traitée en option.

Mais les différentes justifications apportées (la culture comme un outil ou un droit) ne sont pas de nature à simplifier la transcription de ces ambitions dans la pratique. On assiste en effet à une grande diversité des mesures et des projets mis en œuvre.

Si on fait le bilan, des marges de manœuvre existent, mais les établissements d'accueil et d'insertion doivent travailler sur une multitude de blocages initiaux. « *La principale difficulté c'est d'avoir à lutter en externe et en interne* », résume un coordinateur culturel.

Les directions impulsent rarement des politiques volontaristes dans le sens d'un développement de l'axe culturel. Les équipes font avec les moyens du bord, limités, et sans bagage technique. Les travailleurs sociaux, parfois isolés au sein de leur équipe, doivent alors composer avec un emploi du temps déjà bien rempli et l'urgence des situations pour trouver un espace où la culture puisse exister.

Lorsque les directions souhaitent s'engager sur l'accès à la culture, ce cadre de travail peut s'améliorer, mais les soutiens financiers extérieurs sont difficilement identifiables et mobilisables ; et leur positionnement est très variable. L'aboutissement d'un véritable projet culturel nécessitera alors d'y consacrer beaucoup de temps, en repensant l'accompagnement ou en cherchant activement des enveloppes.

Au vue de ces différents éléments, on est amené à constater que les structures sociales désireuses d'accorder une place à la culture dans leur établissement doivent faire face à de multiples contraintes. Le montage de projets et d'actions culturelles est possible mais requiert au minimum une implication réelle de l'établissement et donc beaucoup de temps. En outre, lorsqu'un projet finira par voir le jour, il sera fortement tributaire de la personne qui l'aura porté et un éventuel départ de cette personne mettra en péril le projet.

De plus, au-delà de toute bonne volonté, il a un ensemble d'obstacles inhérents à la préparation de n'importe quel type d'action collective, qui relèvent de la mobilité : la problématique des transports, les problèmes de garde d'enfant, la question de la responsabilité lors des sorties, le turn-over des personnes, notamment en hébergement d'urgence.

L'une des façons de tenter de lever ces difficultés peut consister à jouer sur des synergies en concevant des projets avec le soutien de partenaires extérieurs, en particulier ceux qui sont directement concernés : les acteurs culturels. Il s'agit de ne plus être seul face à cette problématique.

« *Le secteur social a besoin de s'ouvrir. Il tourne rapidement sur lui-même et est prisonnier de sa propre culture. A chaque fois qu'un autre secteur intervient, c'est un enrichissement* », analyse un Directeur d'établissement. A partir du moment où on déclare un intérêt pour la culture, il paraît difficile de faire sans les acteurs culturels, directement concernés par l'objet artistique.

Finalement, pour rassembler les deux mondes professionnels, il semble que partir d'un dénominateur commun – le droit à la culture – soit une façon pertinente de poser un objectif partagé et d'imaginer le cadre de sa réalisation. De façon à dépasser les nombreux blocages initiaux.

¹ Rapport de l'IGAS. L'accès à la culture des plus défavorisés, 2007, p.9.

ANNEXE 1 : LES FICHES-PROJETS

- 1- ZE BUS
- 2- COMMISSION CULTURE DE LA FNARS ALSACE
- 3- LE CENTRE LOUVEL-TESSIER
- 4- PARCOURS SENSIBLES
- 5- LE THÉÂTRE DE L'AUBE
- 6- CONCILIABLES

1- ZE BUS

LIEUX

Aix-en-Provence & Vitrolles

STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

Association Le Relais de Saint-Donat

L'association a deux structures distinctes : un CHRS pour femmes victimes de violences et un hôtel maternel pour mamans avec de jeunes enfants. Avec le projet « Ze Bus », elle expérimente une nouvelle forme d'intervention, tournée vers l'extérieur. L'association compte 7 salariés.

DATE DE DÉMARRAGE DU PROJET

Décembre 2010

NATURE DES ACTIONS

Interventions médiatisées d'artistes en extérieur dans des quartiers difficiles

BUDGET

75 000 €

FINANCEURS

Fondation de France

Conseil Général

CAF

Fondation Abbé Pierre

CUCS de Vitrolles et d'Aix-en-Provence

Région PACA



HISTORIQUE ET NAISSANCE DU PROJET

En 2007, l'association s'étonne du moment auquel arrivent les nouvelles résidentes. Un questionnement naît sur ce qui se passe en amont. Un certain nombre de situations semblaient avoir pu éviter l'hébergement.

A la suite de quelques projets culturels réussis en interne et poussé par ses administrateurs, l'association réfléchit alors à la place que la culture pourrait occuper par rapport au public, notamment pour traiter la question de l'isolement social. L'association était frappée, au-delà de la problématique sociale, par celle de l'isolement.

Il est alors décidé de se saisir de cette question en prenant comme point de départ l'objectif de l'association, qui est « la lutte contre l'exclusion sociale ». L'hébergement est appréhendé comme un choix d'action auquel on n'est pas tenu de se limiter.

Les responsables de l'association amorcent une réflexion et rencontrent d'autres professionnels menant des projets de prévention via la culture.

Naît alors l'idée d'utiliser le savoir-faire acquis de proximité avec les personnes et de l'utiliser avant qu'elles ne se

retrouvent dans un dispositif du type centre d'hébergement. Il est décidé d'installer un projet culturel « au pied des cités » et de cibler les personnes « les plus isolées des isolées », celles qui « ne vont même pas au centre social ». Le projet répond à un objectif de parentalité -éducatif- et de sociabilité.

L'association a mobilisé beaucoup de ressources internes pour faire naître ce projet. Des demandes de financements ont été envoyées à la quasi-totalité des partenaires potentiels (publics et privés). La direction s'est fortement impliquée dans la rédaction du projet, sa légitimation et son financement. De nombreuses rencontres ont été organisées avec les administrations et les collectivités jusqu'à obtenir l'adhésion des pouvoirs publics.

L'action ayant été rapidement soutenue par le CUCS de Vitrolles, elle a démarré dans des quartiers rattachés. Elle fait aujourd'hui également partie du CUCS d'Aix-en-Provence.

Dans la conception de son projet, l'association a jugé essentiel de faire appel à de véritables artistes, à même de proposer des contenus de qualité. Elle a recherché des artistes déjà habitués à travailler dans la rue lorsque cela était possible, car toutes les actions ont lieu en extérieur.

DÉROULEMENT ET NATURE DES ACTIONS

Avant de lancer ses actions sur un quartier, l'association a effectué un gros travail en amont afin de nouer des partenariats avec les acteurs sociaux présents sur le lieu d'intervention :

- Les centres d'hébergement
- Les services d'alphabétisation
- Les centres sociaux
- Les centres culturels
- Les assistantes sociales du Conseil Général, de la CAF

Ce travail a notamment eu lieu lors de réunions organisées par la commission parentalité de la politique de la ville.

Le réseau partenarial a permis d'adapter la forme et le contenu des interventions artistiques aux populations des quartiers ciblés, pour qu'elles soient pertinentes. Cela a également permis d'enclencher la mobilisation, d'associer les personnes à la construction des actions (au choix des pratiques artistiques proposées) et de cibler les personnes les plus isolées.

Les actions prennent la forme d'ateliers de pratique ou de création artistique auxquels sont invités à participer les habitants (parents et enfants) du quartier. Le mini-bus s'installe au milieu des habitations pour une durée de 2 heures, 2 fois par mois.

Il y a 2 intervenants lors des actions :

- Le travailleur social (un médiateur, salarié)
- L'artiste (musicien, plasticien, création d'instruments, vacataire)

L'artiste a la charge de l'atelier artistique (musique, chant, photographie, etc.) et le travailleur social encadre et amorce des prises de contact avec les personnes. La qualité de la relation entre le travailleur social et l'artiste est ici essentielle

et nécessite des réajustements permanents, la recherche répétée de nouveaux intervenants.

En moyenne, une vingtaine de personnes participent aux actions (surtout des femmes avec leurs enfants, mais également des hommes et des adolescents, ce qui n'était pas forcément prévu).

Certaines créations familiales ont pu être exposées dans une école, de façon à valoriser les personnes.

L'ensemble du dispositif est piloté par un coordinateur, salarié de l'association. Des réunions régulières (certaines avec les artistes) permettent de préparer les actions, de revenir dessus et de les réajuster, en tenant compte des besoins des personnes des quartiers.

Le projet ne fait pas de l'accompagnement social directement, c'est un intermédiaire vers l'accompagnement social. Le fait artistique permet ici de créer un moment d'échange mais aussi d'aller à la rencontre de personnes isolées ou en difficulté et de les orienter vers les professionnels adaptés si besoin. La culture est ici un moyen ; elle est adaptée de par sa capacité à fédérer autour d'une proposition. Le but est d'essayer de faire en sorte que les personnes les plus isolées s'autorisent à aller chez les associations locales en faisant tomber les « murs invisibles ».

LES ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS DANS LA RÉALISATION DU PROJET

- L'implication de la direction et des administrateurs qui ont été à l'origine du projet, l'ont défendu et ont ainsi permis qu'il obtienne un soutien financier d'un grand nombre d'acteurs publics et privés.
- Le poste de coordinateur, qui représente un tiers temps qu'un salarié consacre à Ze Bus.
- Le réseau partenarial sur lequel s'appuie l'association pour construire ces actions.
- L'exigence dans les contenus artistiques.

PERSPECTIVES

Le projet présente une dimension expérimentale, il est réajusté en permanence.

L'enjeu prochain sera de continuer à faire vivre l'action une fois que les financements de la politique de la ville, limités à 3 ans, arriveront à leur terme.

2-LA COMMISSION CULTURE DE LA FNARS ALSACE

LIEU
Alsace

STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET
Fnars Alsace

DATE DE DÉMARRAGE DU PROJET
2001

NATURE DES ACTIONS
Lieu de rencontres entre les professionnels du secteur social et du secteur culturel.

BUDGET

PARTENAIRES

La Filature, Scène Nationale (Mulhouse)
La Comédie de l'Est, Centre Dramatique Régional (Colmar)
Tôt ou T'Art, association de médiation culturelle (Strasbourg)
Artenréel, coopérative d'artistes (Strasbourg)



HISTORIQUE ET NAISSANCE DU PROJET

Depuis plus de 10 années, la FNARS Alsace organise la tenue régulière d'une commission autour de la thématique culturelle. Elle constitue un lieu d'échange entre les professionnels du secteur social et culturel.

Comme toutes les Commissions FNARS, celle-ci est animée par un salarié FNARS et un adhérent qui a le statut de Responsable de la Commission (aujourd'hui, une chef de service). Mais contrairement aux autres commissions, celle-ci est ouverte au-delà des seuls adhérents, afin de pouvoir rassembler autant d'acteurs que possible sur un enjeu dont la légitimité n'est pas partagée par tous.

La Commission répond à un besoin de partage et d'informations de la part des travailleurs sociaux soucieux de conduire des projets culturels dans leur établissement.

En 2002, la Commission réalise un premier document consacré aux pratiques d'accès à la culture [*Culture et lien social. Quel accès à la culture dans un parcours d'insertion ?*]¹.

¹http://www.fnars.org/images/stories/2_les_actions/culture/doc_culture_et_lien_soc.pdf

En 2003, elle organisait une journée d'étude régionale sur les questions de culture et de lutte contre l'exclusion qui réunissait universitaires et travailleurs sociaux [*Osons nous cultiver ensemble*]².

En 2005, une première convention est signée entre les associations adhérentes du Haut-Rhin (10 sur 11) et la Filature, scène Nationale de Mulhouse.

En 2006, une enquête est conduite sur la place occupée par la culture dans les établissements sociaux locaux et restituée dans un Guide de mise en place de projets culturels à destination des travailleurs sociaux [*Guide Des pratiques d'accès à la culture*]³.

DÉROULEMENT ET NATURE DES ACTIONS

Concrètement, ce sont surtout des éducateurs spécialisés (il n'y a pas de directeur) et des chargés des publics qui participent régulièrement aux rencontres. Il y a également d'autres acteurs : une association de médiation culturelle, quelques artistes, un responsable d'un Institut de formation, etc. La commission rassemble plus de 20 participants réguliers (2/3 social, 1/3 culture).

Une fois tous les deux mois, la commission se réunit pendant une demi-journée en alternant les lieux (Haut-Rhin, Bas-Rhin) et est hébergée aussi bien chez des partenaires sociaux que culturels.

Concernant le déroulement, un tour de table des actions en cours dans les structures précède les échanges autour d'un ordre du jour. Parfois des personnes sont invitées à venir présenter une action intéressante.

« Les gens viennent pour échanger, avoir des tuyaux, voir comment ça se passe chez les autres, qu'est-ce qu'ils ont réussi à négocier, et se donner des bons plans »

De nombreux échanges sont axés sur les freins liés au montage de projets culturels dans le travail social et la façon de les contourner (possibilités de financement, soutien en interne vis-à-vis des collègues et de la hiérarchie, pertinence des contenus proposés, etc.)

Deux conventions avec des structures culturelles ont été signées : elles intègrent une négociation tarifaire à destination des adhérents mais ouvrent également la possibilité d'un accompagnement et d'actions ciblées (visite des coulisses, rencontres avec des artistes, ateliers de pratique, présentation des saisons dans les structures sociales par le chargé des publics).

Les rencontres physiques sont prolongées par une liste de diffusion et de réception des informations.

La commission présente une forte dimension symbolique de légitimation de la problématique culturelle. Les travailleurs sociaux engagés sur cette thématique viennent trouver un

²http://www.fnars.org/images/stories/2_les_actions/culture/actes_jer_mars_2003.pdf

³http://www.fnars.org/images/stories/2_les_actions/culture/guide_culture.pdf

soutien de leur démarche dans ce lieu. Cet aspect peut s'avérer décisif lorsque la hiérarchie ou les collègues ne soutiennent pas ce positionnement.

LES ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS DANS LA RÉALISATION DU PROJET

- Le temps consacré à la préparation et l'animation de cette commission par l'animateur du réseau FNARS Alsace.
- La forte implication de la Responsable de la commission culture, une chef de service très attentive aux enjeux d'accès à la culture, qui invite par exemple des artistes à participer.
- La mise en place de projets et d'actions communes qui donnent un horizon à ces rencontres.

PERSPECTIVES

En 2011, la commission a organisé une journée d'étude sur le montage de projets culturels à destination des travailleurs sociaux, qui a rassemblé une soixantaine de personnes. Il s'agit des prémices d'une véritable formation professionnelle agréée qui aura lieu sur plusieurs jours (prévue pour le premier trimestre 2013).

La commission bénéficie aujourd'hui d'une bonne assise. Seul un départ non remplacé des personnes qui encadrent et font vivre cette commission mettrait le projet en difficulté.

Toutefois, si la commission permet de rendre légitime l'accès à la culture dans le champ social, elle demeure facultative et repose sur la volonté d'y participer de personnes convaincues de sa pertinence.

3- LE CENTRE LOUVEL-TESSIER

LIEU

Paris (Xe)

STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

Centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation Louvel-Tessier (Emmaüs Solidarité)

Le centre accueille une cinquantaine de résidents, hommes et femmes.

DATE DE DÉMARRAGE DU PROJET

Réouverture en août 2011.

NATURE DES ACTIONS

La culture constitue l'élément central de l'accompagnement proposé par le CHU.

BUDGET

/

FINANCEURS

Région Ile-de-France

Marie de Paris

Marie du Xe arrondissement

Mécènes privés



HISTORIQUE ET NAISSANCE DU PROJET

L'association Emmaüs Solidarité a créé, en 2007, le poste d'un Chargé de Mission sur la thématique culturelle. Comme les autres missions (emploi, logement, santé), il s'agissait de développer une politique transversale, à même d'animer les centres d'accueil, d'hébergement et d'insertion sur la thématique culturelle. Le tout s'inscrivant dans une volonté d'ouvrir les centres sur l'extérieur, sur le quartier dans lequel ils sont situés.

La culture est ici envisagée comme un moyen de remobiliser les personnes et elle s'articule avec l'exercice de la citoyenneté. Il s'agit de donner la parole aux personnes accueillies.

A l'occasion de la rénovation d'un centre d'urgence et de stabilisation devenu vétuste – le centre Louvel-Tessier-, il est décidé de repenser l'architecture du lieu et l'accompagnement en attribuant une place importante à la culture.

En s'appuyant sur le soutien de la mairie d'arrondissement, la réhabilitation du bâtiment sera alors l'occasion d'inclure un

auditorium de 50 places et deux salles d'ateliers. Un cyberspace se rajoute à ces équipements culturels.



Le projet d'établissement a été réécrit pour donner une place centrale à la culture dans l'accompagnement et le fonctionnement du centre.

Une équipe spécifique est chargée d'assurer la mise en place renouvelée d'actions et d'événements culturels et artistiques, qui complètent l'accompagnement traditionnel. Le chargé de mission culture d'Emmaüs s'appuie sur le directeur du territoire, le chef de service, un animateur culturel et un médiateur culturel (service civique).

De nombreux partenariats ont été noués avec l'ensemble des partenaires culturels locaux : Festivals, Musées, artistes, Conservatoire de musique, bibliothèque, etc. de façon à pouvoir proposer des contenus culturels aux personnes accueillies.

NATURE ET DÉROULEMENT DES ACTIONS

Les personnes accompagnées par le centre ont la possibilité de participer régulièrement à un large éventail d'actions culturelles et artistiques.

Des ateliers de pratique artistique, encadrés par des artistes professionnels, sont proposés de façon hebdomadaire :

- Un groupe de parole dont l'objet final est un contenu artistique.
- Un café citoyen.
- Un atelier de pratique théâtrale.

Des événements culturels sont organisés à intervalles réguliers avec les différents partenaires culturels. La salle de spectacle permet d'accueillir des événements ouverts au public extérieur. Le festival de films documentaires 'Le Cinéma du Réel', rattaché au centre Pompidou, a ainsi organisé une projection 'hors les murs' au sein du centre. Le centre est aussi un espace d'exposition, participant par exemple aux Rencontres photographiques du Xe arrondissement de Paris.

La culture étant appréhendée comme très liée à la citoyenneté, un ensemble d'actions sont également proposées sur cet item (la participation à des conseils de quartiers par exemple).

Le centre accueille également régulièrement des artistes en résidence.

De nombreuses sorties culturelles sont proposées. Elles bénéficient d'une attention particulière dans leur préparation.

L'établissement étant encore en développement, d'autres activités sont amenées à compléter l'existant (un projet de ciné-club notamment). Le centre a développé une série de critères d'évaluation autour des activités culturelles et leur investissement par les résidents.

LES ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS DANS LA RÉALISATION DU PROJET

- Le poste de chargé de mission culturel qui a impulsé cette action.
- Le soutien du Directeur de territoire.
- Le soutien rapide des acteurs publics, aussi bien au niveau de l'action sociale que culturelle.
- L'équipe dédiée au montage des projets culturels (chargé de mission, chef de service, animateur et médiateur).
- Les nombreux partenariats culturels noués. On notera que la richesse de l'offre culturelle parisienne a facilité la mise en place d'un vaste réseau de partenaires. Aujourd'hui, la densité du réseau et le fait que le centre soit clairement identifié comme demandeur de contenus culturels lui permet de recevoir un grand nombre de propositions de collaborations, quelque fois gratuites et de qualité.

PERSPECTIVES

Le succès du centre satisfait aujourd'hui les Responsables de l'association.

Il s'agit maintenant d'étendre cette politique culturelle à la soixantaine d'établissements potentiellement concernés dans l'association. L'Agora, un accueil de jour dans le 1^{er} arrondissement, ouvre bientôt un auditorium qui permettra d'accueillir des projets de ce type.

Ailleurs, des ateliers de pratique artistique et des sorties culturelles pourront se développer, même si les établissements n'ont pas forcément la capacité d'accueillir du public extérieur.

La question qui peut se poser est alors de savoir si le mode d'organisation particulier de Louvel Tessier a vocation à être repris ou non à grande échelle.

Ou bien s'agit-il d'une exception ?

4-PARCOURS SENSIBLES

LIEU

Rennes

STRUCTURES PORTEUSES DU PROJET

L'association Electroni[K] déléguée par conventionnement avec la FNARS Bretagne.

L'association œuvre pour « la démocratisation et l'ouverture au public des cultures émergentes » et organise chaque année un festival de musique. Ce projet marque le démarrage d'un volet d'action culturelle. L'association compte 2 salariés. [http://www.electroni-k.org]

DATE DE DÉMARRAGE DU PROJET

Janvier 2010

NATURE DES ACTIONS

Accès à la vie culturelle des personnes accueillies dans les structures FNARS 35

BUDGET

20 000 € pour le projet et ses actions

20 000 € pour la réalisation d'un film documentaire qui suit le déroulement du projet

FINANCEURS PRINCIPAUX

Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale (le projet Parcours Sensibles)

Ministère de la Culture et de la Communication (le film documentaire)

PARTENAIRES

Association des Trans Musicales de Rennes
La Fédération Régionale des MJC de Bretagne
Ville de Rennes

Conseil Général d'Ile-et-Vilaine

Les structures membres de la FNARS



HISTORIQUE ET NAISSANCE DU PROJET

En 2009, la FNARS Bretagne avait organisé des forums sur la question de la participation des personnes accompagnées, desquels il était ressorti que l'accès à la culture apparaissait comme un besoin exprimé par elles.

2010 était l'Année Européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. A cette occasion, un appel à projets avait été lancé par le Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale, auquel ont conjointement répondu l'association Electroni[K] et la FNARS Bretagne. Le nom du projet : Parcours Sensibles, *Agir contre l'exclusion en Bretagne au travers des arts et de la culture.*

L'objectif est de permettre l'accès aux droits culturels des personnes en situation d'exclusion sociale, en l'occurrence les personnes accompagnées par les différentes structures adhérentes de la FNARS sur son territoire.

Pour atteindre cet objectif, de nombreux partenaires ont été mobilisés :

- Les établissements d'accueil et de réinsertion membres de la FNARS 35 (8 structures),
- La totalité des principaux équipements culturels locaux.

Le projet est également soutenu par les pouvoirs publics locaux, qui subventionnent le fonctionnement de l'association :

- La Ville de Rennes
- Le Département d'Ile-et-Vilaine

Les actions proposées ont été co-construites à l'occasion de réunions préparatoires. Afin de rassembler un large spectre d'acteurs, un long travail de présentation et de légitimation du projet a été effectué. Enormément de rencontres préalables (plus de 200) ont eu lieu avec les collectivités territoriales, les techniciens, les élus, les travailleurs sociaux, les personnes accompagnées.

Le projet revendique une dimension expérimentale et évolutive. Pour construire les actions, l'association Electroni[K] a pris comme point de départ des propositions artistiques.

DÉROULEMENT ET NATURE DES ACTIONS

Durant une année, 65 actions impliquant des personnes usagères des structures de la FNARS ont été conduites. De la sensibilisation (rencontres avec des artistes) à la participation, en passant par la pratique artistique.

Voici quelques-unes des actions menées :

- Une résidence artistique de co-création musicale avec les personnes hébergées dans deux CHRS, accueillie en MJC
- La participation à la création d'un ciné-concert pour les personnes accompagnées d'un restaurant social.
- La mise en place d'un concert au casque et d'une exposition de photographies au sein d'un foyer d'accueil de jour
- La mise en œuvre d'un parcours de sensibilisation et de découverte qui aura mené les participants dans l'ensemble des équipements culturels de la ville de Rennes
- L'organisation de tables rondes européennes sur le croisement arts, culture et lutte contre l'exclusion sociale, organisées par l'Association des trans Musicales : *Accès aux droits culturels en Europe et participation des personnes en situation de précarité sociale à la vie culturelle*¹.

¹ Des conférences sont en écoute sur le site de l'ATM : <http://www.lestrans.com/action-culturelle/rencontres-debats/espace-ressources/>

En tout, plus de 100 personnes usagères des structures ont été touchées par ces actions. Chacune était précédée d'un rendez-vous préparatoire (l'association proposait aux travailleurs sociaux des événements artistiques qui lui semblaient pertinents) et suivie d'un bilan avec le travailleur social ou les personnes accueillies. Certaines d'entre elles sont devenues bénévoles d'Electroni[K] pendant le projet.

Le projet a eu pour ambition de faire tomber l'ensemble des barrières qui freinent l'accès à la culture. Il a opté pour la quasi gratuité (1€) et a été attentif aux questions de mobilité. Outre les dépenses de billetterie et de transport, le budget a servi à payer les artistes en résidence.

Afin de garder une trace de ce parcours, un film documentaire a été réalisé. Il présente les actions réalisées et rassemble des témoignages des différentes personnes impliquées dans la réalisation du projet, notamment des personnes accompagnées.

Il a été projeté lors d'un café citoyen dans une MJC en présence de nombreux participants.

LES ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS DANS LA RÉALISATION DU PROJET

- Le financement dédié qui a permis de la souplesse dans l'ajustement continu du projet.
- L'implication énergique de nombreux bénévoles sur des tâches de conception, d'organisation et d'accompagnement physique (une cinquantaine de membres actifs en 2010)
- La capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs culturels locaux. Elle s'explique notamment par la qualification élevée des membres qui composent le conseil d'administration et qui sont tous des professionnels majeurs de la culture rennaise. Le tissu relationnel a ainsi pu être activé.
- Le fait que la FNARS et l'Association des Trans Musicales aient été associées à la construction du projet a également facilité la légitimation du projet et la mobilisation.
- La qualité des partenariats et des actions proposées : à la fois quantitatives et qualitatives

PERSPECTIVES

Malgré la fin du financement initial, electroni[K] poursuit ses actions culturelles (qui ne se limitent pas à Parcours Sensibles). La ville de Rennes accroît son soutien financier au fonctionnement de l'association.

Le projet Parcours Sensibles continue d'exister et se trouve aujourd'hui dans une phase de transition après le départ de bénévoles très impliqués. L'ambition est de capitaliser les acquis de ce premier succès. Une plateforme départementale de rencontre entre les travailleurs sociaux et culturels est en projet.

Pour finir, on notera que le projet a eu un impact au-delà des actions menées puisque les mises en relations opérées entre les acteurs sociaux et culturels ont permis de reconduire des actions l'année suivante, sans l'intervention de l'association.

5-LE THÉÂTRE DE L'AUBE

LIEU

Condorcet (Drôme)

STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

Association Aube Nouvelle

L'association comprend, notamment, un CHRS et deux Chantiers d'Insertion et accueille tous les publics.

<http://theatredelaube.over-blog.com/>

DATE DE DÉMARRAGE DU PROJET

Théâtre inauguré en 2007.

NATURE DES ACTIONS

Implication des résidents du CHRS dans l'activité d'un Théâtre.

BUDGET

40 000 €

FINANCEURS

Fond Social Européen

Conseil Régional de Rhône Alpes

DRAC

Conseil Général de la Drôme

Mairie de Condorcet

HISTORIQUE ET NAISSANCE DU PROJET

Après la découverte d'une scène au fond d'une salle utilisée pour stocker des meubles, la direction et l'équipe éducative décident de rénover progressivement le lieu. Les travaux sont réalisés par l'équipe avec les résidents. Le Théâtre, d'une capacité de 100 places, a été inauguré en 2007 avec la représentation d'une pièce de théâtre.

En 2010, un chargé d'étude est recruté pour réfléchir à l'avenir de ce Théâtre. A la suite de temps de réflexion collectifs, il propose, afin de pérenniser le projet, de le professionnaliser et de sortir du fonctionnement informel en vigueur jusqu'alors. La structuration – juridique notamment - du théâtre a permis le soutien des pouvoirs publics et l'attribution de subventions dédiées aux équipements culturels.

En parallèle, la fonction occupée par le théâtre dans l'association, en particulier avec le CHRS, est repensée. Un nouveau projet d'établissement est rédigé puis adopté : il fait du théâtre un élément central dans l'accompagnement proposé aux personnes. Le projet est porté par l'équipe éducative et donne lieu à des journées de réflexion, organisées tous les mois.

DÉROULEMENT ET NATURE DES ACTIONS

L'accompagnement autour du théâtre est intégré au fonctionnement du CHRS. Il prend place dans la quotidienneté d'une part, et au travers des soirs de représentations d'autre part.

Un temps d'activité quotidien obligatoire d'une heure fixe un premier cadre autour de :

- L'entretien et l'aménagement du lieu ;
- La conception des supports de communication, l'affichage, l'implication dans le choix de la programmation, le montage de projets (ex : scène ouverte, tournée).

Une participation libre, les soirs de spectacle (2 fois par mois), positionne le théâtre comme un vecteur de lien social.

Les personnes accueillies peuvent :

- Accueillir le public et les artistes (caisse, placement des invités) ;
- Tenir la buvette (préparer des gâteaux et les vendre) ;
- Manger avec les artistes ;
- Assister aux spectacles gratuitement ;
- Aider à la régie lumière.

Les membres de l'équipe éducative et le coordinateur culturel sont présents lors de ces activités, lesquelles font partie du temps de travail. Ils participent et encadrent ces actions.

Des actions ponctuelles ont également lieu :

- une fête avec un spectacle des résidents ;
- une résidence d'artistes a été organisée ;
- des ateliers de pratiques artistiques.

L'un des objectifs du projet est d'inverser le rôle occupé par ces personnes : elles proposent quelque chose à la population locale. Les personnes deviennent acteurs de la culture

Le fait de manger avec les artistes et d'accueillir le public peut être perçu comme participant d'un parcours de mobilisation à l'échelle d'une journée. L'implication des résidents tient par ailleurs compte des compétences des personnes.

Le théâtre permet un travail sur l'estime de soi et le lien social en cherchant à rompre l'isolement dans lequel se trouvent les personnes accueillies. Les actions permettent de travailler sur l'image que la population locale peut avoir d'un CHRS et de ses résidents. Le public découvre des créations artistiques mais également l'association.

La dimension participative du projet (« *ne pas proposer des actions clefs en main mais faire en sorte que les personnes proposent quelque chose, que ça vienne d'eux.* ») fait écho à une tradition historique dans l'accompagnement proposé par le CHRS.

LES ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS DANS LA RÉALISATION DU PROJET

- Les locaux,
- La volonté et la dynamique de l'équipe éducative d'en faire quelque chose, soutenue alors par la direction et le Président de l'association,
- Le recours à un chargé d'étude pour accompagner l'émergence du projet.

accompagnées par l'association, par exemple en se rapprochant de foyers pour personnes handicapées, des seniors et des enfants. Une tournée avec des spectacles « hors les murs » est également en projet.

PERSPECTIVES

Une partie des financements du théâtre arrivant à leur terme (la dotation principale, octroyée par le Fond Social Européen, était spécifique à la mise en route du projet), la recherche de financements de fonctionnement pose aujourd'hui question.

Cette problématique est renforcée par le rattachement de nouvelles activités à l'association (notamment une exploitation maraîchère à vocation sociale) alors qu'elle était en grande difficulté financière. La nouvelle Direction questionne aujourd'hui le caractère opportun de la place occupée par le théâtre dans l'accompagnement, dans le cadre d'une restructuration générale. Au moment de l'enquête, la possibilité de faire appel à des bénévoles et une personne en service civique pour faire vivre le lieu était évoquée.

LE THÉÂTRE



D'une capacité de 100 places, il constitue aujourd'hui un lieu de diffusion culturelle reconnu puisqu'il bénéficie d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants et que sa gestion est confiée à un administrateur-coordonateur dont le poste est rattaché à l'association et pour le moment financé par une série de partenaires qui ont accompagné le lancement du projet.

Depuis son ouverture en 2007, le Théâtre de l'Aube a déjà accueilli quelques milliers de spectateurs et plus d'une soixantaine de spectacles : concerts, pièces de théâtre, cabarets, contes, marionnettes, scène ouverte, cirque, spectacles jeune public. 23 spectacles pour la saison 2011.

Le lieu participe à la diffusion d'artistes locaux, professionnels ou amateurs. Les artistes sont payés en cachets en fonction des recettes de billetterie.

Le lieu s'est ouvert sur l'extérieur au-delà des soirs de représentation -accessibles à tous- en nouant des partenariats avec un festival local, en accueillant des compagnies en résidence et proposant des stages de pratiques artistiques. Le lieu mène aussi des actions culturelles à destination d'autres publics que les personnes

6- CONCILIABULES

LIEU

Grand Lyon

STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

Association Conciliabules. 4 CHRS femmes-enfants du Rhône créent à la demande des résidentes une association indépendante avec pour objectif de faciliter l'entrée dans les processus de création artistique et leur participation à la vie culturelle et festive de la cité. www.conciliabules.fr

DATE DE DÉMARRAGE DU PROJET

Mars 1997

NATURE DES ACTIONS

Vouée à l'expression artistique, Conciliabules est un espace de création et de rencontres culturelles dont l'originalité réside dans l'interactivité entre des artistes, des résidentes et des ex-résidentes. Avec pour exigence de travailler avec des artistes professionnels en capacité de faire émerger la créativité de l'autre, et son inventivité.

BUDGET

50 000 €

FINANCEURS

Direction Générale de la Cohésion Sociale
Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances
Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité
Région Rhône-Alpes
Département du Rhône
Villes de Lyon et Villeurbanne
CAF de Lyon
FNARS



HISTORIQUE ET NAISSANCE DU PROJET

L'association Conciliabules est née le 8 mars 1997 – Journée Internationale des femmes- à l'initiative de résidentes de CHRS du Grand Lyon et des équipes de ces établissements, après le succès de cette journée organisée sur le thème des richesses interculturelles.

Ni sociale à 100%, ni culturelle à 100% mais sociale et avant tout culturelle, l'association entend faciliter l'inscription des femmes dans la vie culturelle de la cité.

Créer, Résister, Exister. Cette devise a fait sens lors du 10^{ème} anniversaire de l'association. Partager l'acte créateur permet de renouer du lien social d'être avec d'Autres, d'exister. Pour Conciliabules, résister, c'est dépasser les découragements, porter haut nos valeurs, persister dans

l'invitation à sortir des sentiers battus comme des représentations qui enferment. Pour résister, il faut beaucoup d'audace.

Une des spécificités de l'association, c'est l'ambition revendiquée de «faire ensemble, avancer ensemble, prendre le risque ensemble, chacune à sa place, avec ses compétences». D'où l'importance que Conciliabules, comme son nom même le traduit, attache à la co-construction de chacun de ses projets : faire émerger la capacité créatrice des femmes, et non imposer le projet de l'artiste.

Autre spécificité, la pratique, présente dès l'origine, du «marrainage». Les anciennes résidentes des CHRS viennent rencontrer les femmes nouvellement hébergées afin de les inciter à participer aux activités. L'idée-force est que ces personnes, appelées à (re)devenir actrices de leur propre vie, soient aussi actrices de l'association, prennent part aux décisions lors des assemblées générales – deux minimum par an –, voire exercent des responsabilités au sein du Conseil d'administration. Conciliabules repose sur une organisation structurée, non hiérarchisée – ce qui implique un fort militantisme, une convivialité partagée, une inter-culturalité réelle.

DÉROULEMENT ET NATURE DES ACTIONS

Des Créations Artistiques Partagées

Les créations partagées consistent à amener les résidentes, grâce à l'appui d'artistes reconnus, à entrer dans un processus de création et de réaliser des œuvres artistiques destinées à être présentées au public dans des conditions approchant le contexte professionnel. Les ateliers - contes, écriture, chant, collages, haïkus, théâtre,... - s'apparentent à des lieux d'échanges, d'expression et de création individuelle et collective. L'artiste n'impose pas son projet mais cherche à en construire un avec les participantes.

Dès 1997, un spectacle théâtral créé et joué par des résidentes - « Billetons de voyage » - a donné lieu à une véritable tournée (dans divers centres de vacances puis festivals).

« Les Chaises » -projet d'art plastique dans le cadre de l'Art sur la Place en 1997- ont voyagé et assis la réputation de Conciliabules dans toute la France.

« Clair de Terre », spectacle théâtral créé lors des Conciliabules de Cultures en 2004 a été représenté 27 fois entre Belgique et Avignon, en passant par Rouen et Paris.

« Décollages » exposition de collages où plus de 25 femmes ont collaboré entre 2005 et 2008 a pu démontrer que « des femmes parties à la recherche de leur créativité » peuvent nous emmener dans leurs univers tout aussi colorés et différents les uns des autres

« Créer, Résister, Exister », spectacle conçu pour le 10^{ème} anniversaire de Conciliabules en mai 2008 va associer chants, interviews, et théâtre chorégraphié. Il donnera naissance aux « Bulles d'Elles » qui traitent de l'altérité, de la création et du féminin qui seront présentées lors du lancement en mars 2011 du « Livre qui chante -

Conciliabules : pour l'expression artistique et citoyenne des femmes », publié avec La Passe du Vent.

Chaque année, environ 80 personnes font vivre l'association.

L'action de l'association s'incarne également dans la volonté de porter un message militant sur la question du droit à la culture, dans l'espace public. Les productions se veulent l'occasion de réviser le statut donné à l'« œuvre d'art » et à l'artiste dans la société.

LES ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS DANS LA RÉALISATION DU PROJET

Des points forts :

- La volonté des résidentes-participantes de prolonger la dynamique initiale. Lesquelles effectuent un travail de mobilisation auprès des femmes nouvellement hébergées dans les CHRS. Les femmes sont membres du conseil d'administration et membres actifs du bureau, et font vivre la démocratie participative.

- La mise en place d'un mode de garde pour les enfants pendant les ateliers et représentations et l'assurance d'un mode de transport afin d'assurer la sécurité des allers retours, jours et nuits.

- La coordinatrice, trait d'union entre tout et toutes, fonction primordiale pour le bon fonctionnement de l'association.

Des fragilités :

- Baisse des financements publics.

- La complexification des organisations des structures sociales.

- Les difficultés accrues de vie des résidentes les éloignent plus encore de la notion de plaisir partagé et de loisirs.

PERSPECTIVES

Diffusion du spectacle "Bulles d'Elles", et deux nouveaux ateliers vont se développer autour de la *création de costumes imaginaires réalisés avec des matériaux de récupération et des « Cercles de créativité » qui vont moissonner une « parole matière » sur nos terres du féminin, connues et inconnues, en jachères ou déjàensemencées, intimement reliée à la question de s'apparaître et de se faire entendre.(Femmes en Voix)*

Et puis, constituer, intégrer un réseau d'échanges et de diffusion avec tous ceux qui comme nous cultivent le goût de l'inattendu, de l'hospitalité et de la création partagée.

« Les droits culturels sont, à l'égal des autres droits de l'homme, une expression et une exigence de la dignité humaine. »

Déclaration de Fribourg, 7 mai 2007

ANNEXE 2 : L'ACCÈS AUX DROITS CULTURELS : QUELLES PRATIQUES DANS LES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ?

Les associations adhérentes de la FNARS n'oublient pas l'importance de l'accès à la culture en dépit des difficultés à mener des projets. C'est ce qu'a montré une enquête menée en 2011 par la Fédération. Quelles pratiques, quelles difficultés, quelles attentes ? Autant de réponses qui vont permettre à la FNARS de poursuivre son action culturelle dans les années à venir.

UN ÉTAT DES LIEUX RICHE D'ENSEIGNEMENTS

Sur la base des réponses en ligne de 190 établissements, un premier état des lieux a pu être dressé sur la place occupée par la culture dans notre réseau. Il révèle que la culture suscite l'intérêt des adhérents bien qu'elle occupe une place en retrait dans l'accompagnement social proposé.

1 - UNE THÉMATIQUE PRÉSENTE, MAIS NON PRIORITAIRE

La place de la culture au sein des établissements est attestée par la présence d'activités culturelles proposées directement par l'immense majorité des établissements (9 sur 10). Il faut de plus noter que les trois quarts des établissements ont même intégré la dimension culturelle à leur projet associatif ou d'établissement, soit comme un élément du parcours d'insertion des personnes accompagnées, soit comme un accès à un droit fondamental et à la citoyenneté.

Pour autant, même si on voit bien qu'elle bénéficie d'un intérêt certain, la culture n'est en revanche pas reconnue au même titre que d'autres axes d'insertion tel que l'emploi, le logement ou la santé. En effet, seules 44 % des structures font figurer la culture dans le livret d'accueil et 36 % intègrent la culture dans le projet personnalisé d'accompagnement.

Ces statistiques témoignent, alors même qu'on a affaire à des établissements sensibles à cet enjeu, que la culture n'occupe pas la même place que les autres thématiques dans l'accompagnement social. On peut en effet relever l'écart qui existe entre la volonté politique évidente d'intégrer la culture dans le projet associatif et le peu de visibilité qui est donnée à la culture dans les services proposés aux personnes accueillies.

2 - L'IMPLICATION DES SALARIÉS COMME MOTEUR

Les structures s'appuient sur différents éléments pour faciliter l'accès à la culture :

- Il existe ainsi, dans 60 % des cas, un salarié référent sur la thématique culturelle.
- Le développement de partenariats avec des structures culturelles est également très présent (plus des 2/3).
- L'intervention d'artistes en interne a déjà eu lieu dans plus de la moitié des structures.

Toutefois, ces efforts sont loin de faire l'unanimité au sein des structures qui les mènent : plus de la moitié déclarent ainsi que les projets et partenariats à dimension culturelle ne sont pas portés par l'ensemble de l'équipe éducative.

Autre point délicat : le financement. Dans 6 cas sur 10, la culture n'est pas notifiée dans les conventions financières générales, ce qui témoigne du fait que la culture ne fait pas

partie intégrante de la politique globale des structures. De la même façon, 80 % des structures ne bénéficient pas de subventions spécifiques pour les actions culturelles. Toutefois, même si la proportion est faible (moins de 10 %), on observe que certains établissements ont réussi à inscrire la culture dans un axe particulier de conventionnement.

3 - DES PROJETS CULTURELS DE NATURE TRÈS DIVERSIFIÉE

L'accès à l'offre locale est un premier moyen de favoriser l'accès à la culture. Les structures peuvent, la plupart du temps, s'appuyer sur des dispositifs facilitant l'accès à la culture (pass, tarifs réduits). Plus de 80 % d'entre elles déclarent être destinataires d'informations culturelles locales. Elles les diffusent en interne, dans un effort général pour orienter les personnes accueillies vers les structures culturelles ou socio-culturelles.

Les sorties culturelles en dehors de l'établissement et la mise à disposition de billets d'entrée font partie des actions

QUI A RÉPONDU À L'ENQUÊTE ?

190 questionnaires ont été retournés, ce qui correspond à un taux de participation semblable aux autres enquêtes menées par la FNARS et témoigne d'un véritable intérêt autour de cette thématique.

Point important à signaler : les établissements qui ont répondu à cette enquête sont, dans leur grande majorité, convaincus que la culture a sa place dans le champ du travail social. Ainsi, la question « **Pensez-vous que l'ouverture à la culture, aux loisirs et au sport fasse partie de vos missions ?** » obtient **97 % de réponses positives**.

Il faut donc avoir présent à l'esprit que les résultats présentés caractérisent une frange particulière de l'ensemble de nos adhérents, déjà sensible à l'enjeu culturel.

Au-delà de ce critère commun, on a bien à faire à des établissements dont les activités sont différenciées (Hébergement d'insertion ou d'urgence, accueil de jour, IAE, CADA, etc.) et qui accueillent des publics distincts et variés.

de base, largement répandues au sein des associations. Malgré tout, ces actions ne semblent pas entièrement abouties dans la mesure où moins d'un établissement sur deux met en place des facilités en termes de transport ou de garde d'enfants.

Les projets culturels réalisés en interne sont bien présents, car près de 6 établissements sur 10 en organisent. De plus, il est à noter que ces actions sont bien intégrées dans les pratiques professionnelles des structures puisque 40 % d'entre elles les mènent depuis plus de 5 ans.

La culture peut également permettre d'améliorer l'estime de soi, voire de remobiliser les personnes accueillies en favorisant la prise de recul et l'élaboration d'un projet.

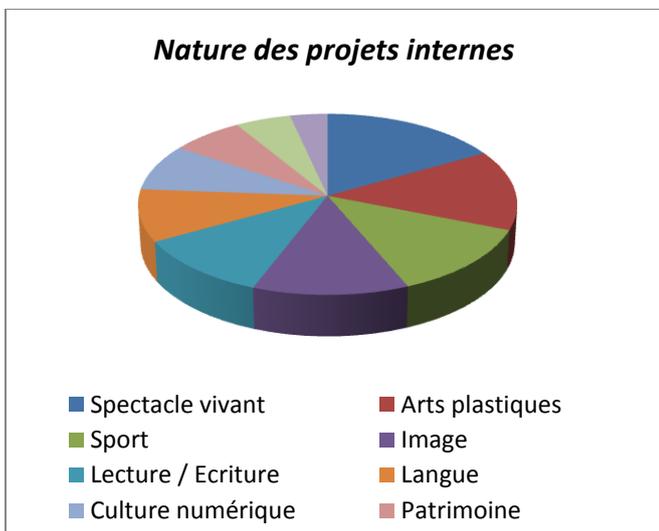
Le plaisir des bénéficiaires apparaît comme une dimension importante, notamment parce que des sorties culturelles permettent de s'évader d'un quotidien parfois lourd.

Enfin, ont également été mentionnés l'ouverture d'esprit qu'elle apporte, le fait de découvrir et s'appropriier les structures existantes ou de découvrir la culture française. Tout comme la faculté à faciliter le travail de l'intervenant social en enrichissant la relation avec les personnes suivies.

5 - DEUX OBSTACLES MAJEURS, LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Le manque de ressources des établissements ressort en tête des obstacles mentionnés concernant la mise en œuvre de projets culturels :

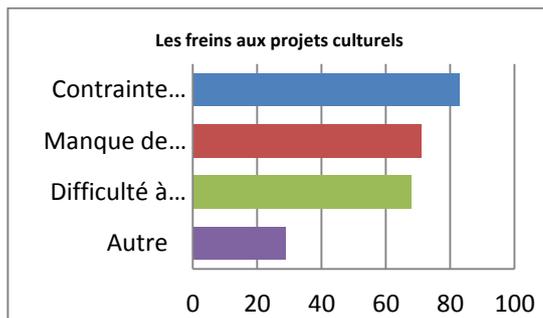
- la forte **contrainte financière et budgétaire** est évoquée dans plus de la moitié des réponses.
- le **manque de moyens humains** est quant à lui cité plus d'une fois sur trois : manque de temps des équipes, chacun étant pris par ses missions respectives et ne pouvant se concentrer sur les questions culturelles ; et absence de personnel véritablement qualifié dans ce domaine (ou de formation).



4 - LA CULTURE, GÉNÉRATRICE DE LIEN SOCIAL POUR LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

La quasi-totalité des répondants s'accorde sur la pertinence de la thématique culturelle dans leur travail.

Ainsi les réponses à la question ouverte sur l'apport de la culture dans l'accompagnement social montrent que la culture est perçue positivement pour sa capacité à créer du **lien social** (44 % des répondants, un score très élevé pour une réponse à une question ouverte). La culture permet une **ouverture vers l'extérieur** et une **sortie de l'isolement**.

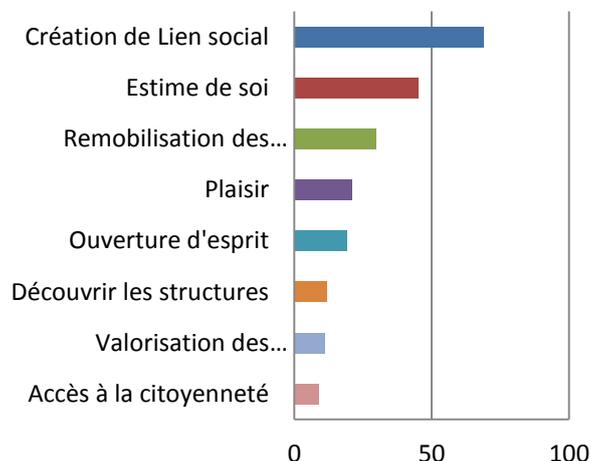


Ces contraintes engendrent une implication inégale selon les personnes, parfois au sein de la même équipe, en fonction de l'importance accordée à l'action culturelle.

La difficulté à mobiliser les personnes accueillies apparaît comme une autre contrainte fondamentale. A cela, de nombreuses raisons :

- la lourdeur des problématiques rencontrées par les personnes ;
- le turn-over des publics qui empêche la tenue d'actions sur le long-terme ;
- le repli par rapport à la société. La faible motivation ;
- le ras-le-bol du collectif ;
- une exclusion ressentie des réseaux culturels, lesquels ne font pas forcément un effort d'ouverture.

Les effets bénéfiques de l'accès à l'offre culturelle cités par les travailleurs sociaux



6 - LES ATTENTES DU RÉSEAU FNARS

Les obstacles au développement de la culture dans les établissements sont donc de plusieurs ordres : financiers, humains, organisationnels, liés aux pratiques professionnelles... autant de pistes d'amélioration à travailler.

La moitié des répondants expriment le besoin de voir se développer la mise en réseau sur les questions culturelles, et ce à différents niveaux :

◆ Entre les établissements sociaux eux-mêmes, en favorisant le retour d'expériences et leur valorisation. Il s'agit de contribuer à faire connaître les initiatives et les projets culturels menés par les différentes associations du réseau et faciliter les échanges de pratiques professionnelles autour de ce sujet.

◆ Avec les structures culturelles d'autre part, afin de favoriser le développement de partenariats entre établissements sociaux et acteurs culturels.

De nombreuses structures (40 % des répondants) invitent la FNARS à diffuser davantage de contenus sur la thématique culturelle afin de les aider à mener à bien leurs projets dans ce domaine : diffuser de l'information et des outils pratiques à destination des travailleurs sociaux, proposer des formations notamment pour les accompagner dans le montage de projets.

Enfin, les structures sont nombreuses (25 % des répondants) à souhaiter que la FNARS se positionne dans l'espace public pour défendre l'accès à la culture comme faisant pleinement parti du parcours d'insertion. Il s'agit de mobiliser les décideurs et les financeurs sur ces questions et de se faire le soutien et le relai des associations auprès des pouvoirs publics.

ANNEXE 3 : LES DIRECTIVES NATIONALES D'ORIENTATION DES DRAC : QUELLE PLACE POUR L'EXCLUSION CULTURELLE ?

En 2007, le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales remarquait que la Directive Nationale d'Orientation (DNO) de la même année - la feuille de route des services déconcentrés de l'État - manquait d'ambitions dans la mesure où la participation des DRAC à la politique d'inclusion sociale se trouvait « *limitée aux jeunes publics et envisagée par le seul biais de l'éducation artistique* »¹.

On remarque une inflexion avec la DNO de 2009-2011 qui consacre une place aux « *actions en faveur des publics éloignés de l'offre culturelle, des publics jeunes et des publics empêchés* » dans la mesure où il est précisé que « *ces actions constituent le troisième objectif transversal dont vous aurez à tenir compte dans l'élaboration de votre stratégie régionale et votre programmation budgétaire.* » Toutefois, le texte ne mentionne pas, par la suite, les personnes en situation de très grande précarité. L'approche en termes de « *publics spécifiques* » renvoie aux catégories usuelles du « *partenariat interministériel culture santé, culture justice* », aux « *personnes handicapées* » et au « *jeune public* ». La seconde façon d'atteindre cet objectif renvoie à la nécessité de « *développer des actions structurantes à destination des populations des quartiers prioritaires* ». Les progrès sont donc limités.

La DNO 2011-2013 va, semble-t-il, beaucoup plus loin en posant comme priorité « *l'axe structurant de la « Culture pour chacun² »* », dont l'objectif principal est « *d'orienter résolument les efforts du ministère et de ses services déconcentrés vers une culture partagée par le plus grand nombre, en tenant compte de la diversité de la population et des multiples voies d'accès à l'art et à la culture. Aucun territoire, aucune classe d'âge, aucun groupe social ne doit être laissé à l'écart de ce travail de fond.* » Il en découle que « *L'ensemble des organes du ministère, et au premier chef les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), doivent orienter leur action au service de cet enjeu.* » Il s'agit donc a priori d'un positionnement véritablement ambitieux. On trouve, plus loin, un onglet relatif à notre secteur : « *Dans la poursuite des actions menées en faveur des publics éloignés ou empêchés, vous vous appuyerez sur les protocoles interministériels et les conventions triennales signées entre le ministère et les grandes fédérations d'éducation populaire ou de solidarité et les déclinez en région de manière active afin de permettre (...) le renforcement des actions partenariales avec les Fédérations d'éducation populaire et les associations nationales de solidarité, en lien avec les préconisations du séminaire de Marseille « Citoyenneté : de l'accès à l'exercice des droits ».*

Reste maintenant à voir si cette « consigne » se traduira localement par une collaboration renforcée entre les DRAC et les associations d'accueil et d'insertion, à l'image des conventions signées localement entre les DRAC et les Agences Régionales de Santé par exemple.

¹ Rapport IGAS

² Il s'agit d'une stratégie du Ministère de la Culture et de la Communication. Elle emprunte son nom à une expression employée par André MALRAUX en 1966 lors de la présentation du budget des affaires culturelles. Elle « *se veut une mobilisation de tous les acteurs pour un élargissement social des publics mais également pour une adaptation de l'offre et de sa médiation aux évolutions de notre société culturelles* ». Elle fait suite à une note polémique d'un conseiller du ministre, Francis Laclouche, qui prenait acte de l'échec de la démocratisation culturelle et prônait un rapprochement de la culture des gens en la rendant « moins intimidante ».

RESSOURCES

BIBLIOGRAPHIE

- Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales. L'accès à la culture des plus défavorisés, 2007.
- Rapport de synthèse : évaluation de l'application et de l'impact de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Inspection générale des affaires sociales. Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Paris ; La Documentation française, mars 2007.
- Synthèse des bilans de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. FOURCADE Maryse, JESKE Valérie, NAVES Pierre. Paris ; Inspection générale des affaires sociales. Mai 2004.
- ROUXEL, Sylvie. L'insertion par la culture : une articulation en co-construction... qui ne va pas de soi !, *Cultures, arts et travail social, Les Cahiers du travail social*. N°65, 2011.
- ROUXEL, Sylvie. Quand la culture rencontre l'action sociale : réflexions à partir de quelques exemples de terrain. *Vie sociale*. N°4, 2004.
- CREUX, Gérard. Art et travail social : une confrontation créatrice. in *Cultures, arts et travail social. Les Cahiers du travail social*, n°65, 2011.
- CREUX, Gérard. Les conduites artistiques des travailleurs sociaux en milieu professionnel. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 39, n° 3, 2006.
- L'Art peut-il être utile au social ? *L'observatoire. Revue d'action sociale & médico-sociale*, n°70, 2011.
- DONNAT, Olivier. Démocratisation de la culture : fin... et suite ?, in *Culture et Société : un lien à recomposer*. Sous la direction de Jean-Pierre SAEZ. 2008.
- Cartes et chèques culture : dispositifs et mise en œuvre. Département des études de la prospective et des statistiques, 2009.

SITES INTERNET

- *Etudes et Statistiques du Ministère de la Culture et de la Communication* :
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques>
- *Portails Politique de la ville & culture* :
<http://www.ville.gouv.fr/?culture,230>
<http://www.horslesmurs.fr/-Politique-de-la-ville,280-.html>
- *Site de la Mission Vivre Ensemble* :
<http://www.vivre-ensemble.culture.gouv.fr/>
- *Ressources autour de la loi d'orientation du 29 juillet 1998* :
<http://www.cnle.gouv.fr/Loi-d-orientation-du-29-juillet.html>
- *La déclaration de Fribourg* :
<http://www.unifr.ch/iiedh/assets/files/fr-declaration10.pdf>
- *Le réseau culture 21*
<http://reseauculture21.fr>
- *Emissions récentes de France Culture consacrées à la démocratisation culturelle* :
La démocratisation culturelle, oui, mais comment ?
<http://www.franceculture.fr/emission-la-grande-table-la-democratisation-culturelle-oui-mais-comment-gros-plan-sur-l-opera-de-li>
- *Inventaire avant élections à Rennes : Où est passée la démocratisation culturelle ?*
<http://www.franceculture.fr/emission-du-grain-a-moudre-inventaire-avant-elections-a-rennes-ou-est-passee-la-democratisation-cult>



Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
76, rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 Paris - Tél. : 01 48 01 82 00 - Fax : 01 47 70 27 02
fnars@fnars.org - www.fnars.org